

MAURICE RAJSFUS

JE N'AIME PAS

**LA
POLICE**

DE MON PAYS

L'AVENTURE DU BULLETIN QUE FAIT LA POLICE?

MAURICE RAJSFUS

JE N'AIME PAS LA POLICE DE MON PAYS

L'aventure du bulletin
Que fait la police ?
(1994-2012)



© Éditions Libertalia, 2012

À la mémoire de
Jean-Michel Mension (Alexis Violet)

« La police est attirée par le pouvoir, et d'autant plus vite repoussée par l'ensemble des citoyens. Elle est repoussée dans la mesure où elle est menaçante et coupable. C'est pourquoi le pouvoir a intérêt à ce que la police soit suffisamment coupable... »

Louis Casamayor. *La Police.*

INTRODUCTION

QUI NOUS PROTÈGE DE LA POLICE ?

Décrire la police pour ce qu'elle est relève d'une ambition pleine de risques, et rares sont ceux qui se sont vraiment lancés dans cette aventure. Il est possible d'évoquer ici Denis Langlois qui, durant les années Marcellin (1968-1974), a été l'objet de nombreuses poursuites pour avoir « outragé » l'institution policière. Il est vrai que cet avocat, ancien conseiller juridique de la Ligue des droits de l'homme, s'était, parmi les premiers, appliqué à peindre le monde policier dans toute sa noirceur. Pour la première fois peut-être, après les ouvrages réalisés sur le vif, à la suite de la sauvagerie policière en mai et juin 1968¹, il semblait que les langues commençaient à se délier. Denis Langlois s'attaquait de front aux méthodes d'une police sourdement soutenue par un appareil judiciaire très attentif à ne pas troubler l'ordre policier. C'était le sens de plusieurs des livres de ce grand connaisseur du sujet et des conséquences possibles de l'utilisation de la police pour des tâches peu reluisantes². Bien plus tard, dans une tribune publiée dans *Le Monde* le 3 mai 1986, il laissera tranquillement aller sa colère, en un temps où Charles Pasqua, installé au ministère de l'Intérieur, lâchait la bride à ses troupes : « On rêve d'uniformes bleus et on découvre des chemises brunes ! »

À cette même époque, d'autres auteurs, comme René Backmann et Claude Angeli, abordaient de front ce que d'aucuns qualifiaient de « malaise de la police », mais qu'eux-mêmes n'hésitaient plus à appeler « sauvagerie policière ». Sans trop de précautions inutiles, ils éclairaient d'une lumière crue ce qu'était devenue cette police républicaine que certains avaient cru instaurer après la Libération... Les policiers de Raymond Marcellin ne s'encombrent pas de trop de légalité pour agir. Sous sa direction, la police française est devenue l'une des plus brutales d'Europe. Ce n'est pas un hasard.

Après avoir dirigé sous Vichy le Bureau d'orientation et de formation professionnelle, Raymond Marcellin a fait son apprentissage de policier, en 1948, sous Jules Moch, comme sous-secrétaire d'État à l'Intérieur. À cette époque-là, déjà, au prix de quelques morts, Marcellin et son maître avaient rétabli l'ordre³ !

Certes, de nombreux livres vont paraître sur ce sujet sensible, particulièrement celui du magistrat Casamayor qui mettait à jour la complexité malsaine du rôle du policier : « La police est un métier qui fait largement appel aux défauts humains. La barbarie est quelquefois demandée, et même imposée au soldat, tout comme la duplicité au policier et la barbarie aussi. Oh ! en pointillé bien sûr. Il s'agit rarement de consignes comme “Rentrez dedans !” ou “Embarquez-moi tous ces types !”, mais seulement d'indications suggérées, fût-ce par un simple “Je ne veux pas le savoir !” ou “Débrouillez-vous !” C'est par là que le métier attire les pervers⁴. »

Il convient également de citer quelques livres offensifs contre cette police décidée à renforcer les pouvoirs dont elle disposait déjà. Ainsi, le travail plein d'intérêt de Claude Picant⁵, qui commençait déjà à évoquer ces mercenaires en uniforme de policiers républicains, se limitait pourtant à décrire les dysfonctionnements d'une institution dont il espérait qu'elle pourrait devenir plus démocratique, sous un autre régime. Cette utopie naïve se retrouvait dans la conclusion de son livre : « Oui, dès aujourd'hui, il est possible de faire une autre police avec les policiers dont dispose le pays...⁶ » De leur côté, Alain Hamon et Jean-Charles Marchand s'intéressaient plus directement à ces bavures qui commençaient à devenir habituelles avec, en corollaire, la mansuétude de la Justice à l'égard des policiers coutumiers de ces dérives⁷. Pour la première fois, les auteurs de *P... comme police* tentaient de démontrer que la déjà trop fameuse « bavure » devenait une habitude, légitimée par le ministre de l'Intérieur Christian Bonnet le 4 janvier 1980 : « Je ne reprocherai jamais aux fonctionnaires en état de légitime défense de faire usage de leur arme⁸. » Déclaration de guerre faite par ce ministre lors de ses vœux aux personnels du

ministère de l'Intérieur. Cette proclamation ne faisait que reprendre le propos de Robert Pandraud, alors directeur général de la police nationale, lors du congrès d'un syndicat de policiers : « Il est nécessaire que, dans tous les cas où le feu doit être ouvert, ce soit le policier qui ait le dernier mot. Et quand je dis le dernier mot, je veux dire régler définitivement le problème⁹. »

Bien sûr, il ne s'agissait là que de la guerre classique entre la police et les malfrats mais, dans les faits, il était évident que depuis la guerre d'Algérie la police de la République était bien plus occupée à la chasse aux contestataires, puis à la traque des immigrés clandestins, qu'à défendre les citoyens contre les mauvais garçons.

Pour l'auteur des pages qui vont suivre, écrire sur la police ne relève pas d'une obsession. Simplement d'un projet devenu prioritaire avec le temps. Rappeler les horreurs de la guerre, après la montée des régimes autoritaires, suffisait amplement à justifier des recherches dans le domaine de la répression. Mais l'institution policière s'est trouvée constamment en travers de mon chemin. C'est sans doute pourquoi, sur plus de 50 livres publiés depuis 1980, une vingtaine a été plus ou moins directement consacrée à la police de mon pays. Il se trouve que, depuis mon enfance, les hommes qui portent l'uniforme des forces de l'ordre me posent de réels problèmes qu'il m'a paru nécessaire de faire partager, tout au moins au niveau de la réflexion.

Ce n'était pas une ambition. J'étais intéressé par bien d'autres sujets. Particulièrement sur mon passé d'enfant d'immigrés, en un temps où la xénophobie et le racisme refaisaient leur apparition sans que cela puisse paraître particulièrement scandaleux. Il est vrai que les *Temps maudits* étaient déjà oubliés. Les scories de la guerre d'Algérie permettaient d'effacer la honte de voir un parti d'extrême droite parader insolemment, avec des slogans ultranationalistes rappelant un passé qui n'était pas à la gloire du pays de la liberté.

J'avais pourtant la mémoire longue. Ma première véritable rencontre avec la police remontait au 16 juillet 1942. J'avais 14 ans. À l'aube de cette belle journée d'été, des hommes en uniforme de la police française avaient violemment frappé à notre porte, avant de m'arrêter avec mes parents et ma sœur. C'est un véritable concours de circonstances qui m'a fait manquer le train de la déportation vers *Nuit et Brouillard*. Cette rafle, dite « du Vél' d'Hiv », qui faisait de moi un orphelin, avait été entièrement préparée et réalisée par la police de ce pays. Laquelle s'était montrée particulièrement productive puisque plus de 4 000 enfants de nationalité française devaient être victimes de cette équipée sauvage sans que la Gestapo, inspiratrice de l'opération, l'ait exigée. Il s'agissait d'une rafle visant exclusivement les Juifs étrangers mais, du haut en bas de la hiérarchie policière, il avait paru naturel d'embarquer les enfants avec les parents. Au nom, soi-disant, du refus de séparer les familles. En fait, pour le policier de base, chargé de la mission terminale, les enfants de Juifs immigrés ne pouvaient être que de petits métèques.

Si l'esprit de vengeance m'avait habité, je n'aurais pas attendu l'été 1982 pour écrire sur cet événement, avant de m'intéresser plus en profondeur aux pratiques d'une police redevenue républicaine après la Libération, en août 1944. Il m'avait donc fallu quarante ans avant de m'exprimer sur les exploits d'une police qui, à toutes les grandes périodes de notre histoire, s'était toujours trouvée aussi bien sur le terrain de la régression sociale que sur celui de la répression politique. Que ce soit au service d'un État autoritaire ou d'une République se revendiquant de la Déclaration des droits de l'homme, la France est certainement le pays disposant de forces de l'ordre toujours disproportionnées.

Entre les années noires de notre histoire, c'est-à-dire de l'été 1940 à l'été 1944, et cette période où j'ai commencé à m'intéresser aux activités de la police française, comme à son savoir-faire, un certain nombre d'événements avaient interpellé le militant que j'étais devenu dès la fin de la guerre. Il y avait eu, dès l'hiver 1947, et plus encore en 1948, de grandes grèves où les forces de l'ordre s'étaient tristement illustrées. C'était la période de la reprise en main, après

l'enthousiasme de la Libération. Il y avait eu par la suite les sanglantes opérations contre les Algériens de France, le 17 octobre 1961, avec de très nombreuses victimes, avant que la répression frappe les militants français solidaires de leur lutte, le 8 février 1962, à la station de métro Charonne. Présent sur le boulevard Voltaire, j'avais été épouvanté par la violence des charges policières auxquelles devaient participer un certain nombre de fonctionnaires peut-être déjà sur le terrain le 16 juillet 1942.

Comme bien d'autres, j'ai été le témoin de la haine policière contre les étudiants insurgés, tout au long des mois de mai et juin 1968. Avec de tristes prolongations, lors des mouvements de grèves lycéens, en 1973 et 1975. Décidément, la police républicaine l'était de moins en moins. Tout comme ses interventions seront honteuses lors du mouvement des collégiens de 1994, et de même en 2006 contre les lycéens. Pourtant, depuis l'été 1974, c'est surtout dans la traque aux immigrés colorés que notre police s'est distinguée, s'appliquant à criminaliser les travailleurs sans papiers. Dans une logique répressive cohérente se sont ouverts, dès le début des années 1980, ces centres de rétention administrative, gérés par des policiers ayant des attentions de geôliers envers des parias sans défense.

Faut-il donner davantage d'explications pour justifier tous mes livres et articles, toutes mes conférences consacrées à la police d'un pays qui se prétend libre ? Peut-être. Depuis l'existence de ce corps répressif, jamais nos policiers n'ont été aussi violents, aussi xénophobes, aussi racistes pour certains d'entre eux ; aussi sexistes, aussi injurieux, aussi insolents dans leur rapport avec la population, aussi ignorants envers les droits de l'homme et méprisants face aux libertés fondamentales. Cette police qui a pour vocation la protection des personnes et des biens n'a fait que se couper d'une population dont elle est persuadée de ne pas faire partie.

La motivation est-elle suffisante pour devenir policier et le rester ? Faut-il avoir la vocation pour servir l'État, tout en sachant que cela passe par la maltraitance de la population lorsqu'elle se montre réticente ? Plus simplement, devient-on policier pour ne pas subir les effets du chômage, tout en

découvrant les servitudes d'une activité qui ne peut être considérée comme un métier ? On ne nous a jamais expliqué les véritables raisons conduisant un homme (ou une femme) à se faire le bras armé d'un État ne connaissant que la méthode répressive pour imposer une politique.

En France plus particulièrement, peut-on affirmer que les brutes qui s'ignorent encore choisissent de devenir « gardiens de la paix » pour mieux se défouler ? Nos policiers font usage, comme ils disent, « de la force nécessaire » pour assurer l'ordre public. C'est pourtant au détriment des plus faibles qu'ils font usage d'une force disproportionnée. Particulièrement contre les précaires, les sans-abri et, surtout, les sans-papiers. Sans négliger les manifestants de toutes les causes considérées comme contestataires. Contre ces adversaires désignés, les fonctionnaires de l'ordre public n'hésitent jamais à mettre en œuvre les matraques Tonfa à la redoutable efficacité, le Flash-Ball, le pistolet Taser à impulsion électrique. À quand les chars et les hélicoptères ? N'oublions pas les injures, les insultes racistes et, plus généralement, le langage vulgaire.

Au quotidien, l'arrogance des policiers ne connaît pas de limite pour provoquer le citoyen, lequel est toujours considéré comme un possible délinquant qui, s'il réagit, sera susceptible d'être poursuivi pour outrage envers un fonctionnaire dépositaire de l'autorité publique. Sans être excessif, il est possible de dire que le policier est en guerre contre la population. Il est vrai que depuis le passage de Nicolas Sarkozy au ministère de l'Intérieur, les policiers travaillent sous la pression de leur hiérarchie, avec obligation de résultats, récompensés par de minables primes pour certains d'entre eux. Finalement, ce qui compte prioritairement, ce n'est pas la sécurité, mais les statistiques des crimes et délits constatés. Il n'en reste pas moins que, chaque année, plus de 3 000 fonctionnaires d'autorité sont déférés devant les commissions de discipline de la police nationale. Cela sans que nous puissions connaître, dans le détail, les dérives ayant motivé ces poursuites...

Tout naturellement, il est impossible de ne pas réagir face aux insupportables bavures policières, restées impunies sous la droite comme sous la gauche. Cela ne peut que révolter, car ce qui ne provoquait pas trop de réaction sous la dictature de Vichy, à l'ombre de l'occupant nazi, ne peut rester sans la moindre riposte alors que nous sommes censés être en régime démocratique. Sans trop de difficulté, nos contemporains se sont habitués, désireux d'ignorer les exploits de trop nombreux policiers. Avec cette douce philosophie : il faut bien que l'ordre règne ! Effectivement, l'ordre règne, particulièrement depuis la guerre d'Algérie, au cours de laquelle la police avait largement recruté parmi les soldats de retour des opérations punitives qui acceptaient sans difficulté de s'occuper des citoyens français de la même façon qu'ils avaient traité les Algériens. C'est-à-dire avec la plus grande inhumanité. Ces nouveaux venus dans la police avaient appris à haïr les « Bougnoules » ; ils apprendraient à détester les étudiants français qui, en mai 1968, allaient faire connaissance avec leur savoir-faire.

Il convient de poser la question essentielle. L'homme a-t-il besoin de disposer d'une police répressive ? A-t-il besoin de se rassurer ou l'a-t-on convaincu de la nécessité de songer à sa sécurité ? Il ne peut y avoir de réponse précise à ces interrogations. Plus certainement, cette force de l'ordre a été imposée, dans le même temps qu'était expliquée l'urgence de protéger un bien susceptible d'exciter la convoitise. On a persuadé le citoyen qu'il lui fallait se défendre et, à cette fin, quoi de plus utile que ces hommes armés en capacité de protéger ceux qui vivent au pays de la liberté ? Accepter cette explication, c'est estimer cohérente l'origine de la féodalité née dans le haut Moyen Âge du fait de ces hommes d'armes qui s'installaient brutalement dans un lieu, imposant leur présence par la force, expliquant aux paysans et aux villageois qu'ils étaient là pour les défendre. En échange, bien entendu, du versement de la dîme dans le meilleur des cas, du pillage systématique plus généralement.

Comme nous n'en sommes plus aux temps barbares, il paraîtrait naturel de gérer paisiblement nos problèmes existentiels, sans être constamment épiés, en échange d'une

protection approximative. Il faut bien nous convaincre que le policier est loin d'être ce médiateur en capacité de calmer les conflits pouvant intervenir dans une société où les différends seraient d'ordre mineur. Ce qui n'est pas toujours le cas, mais la présence insistante de ces civils en uniforme et lourdement armés ne peut qu'exacerber les simples disputes. C'est ensuite la démonstration de l'absurde nécessité d'une permanence de l'autorité qui protégerait l'État et les citoyens.

Depuis la nuit des temps, on a expliqué au bon peuple qu'il n'est pas suffisamment adulte pour assurer sa propre sécurité. Tout en paraissant négliger le fait que l'insécurité naît, le plus souvent, de conflits sociaux dont la responsabilité incombe à ceux qui, par la suite, ne tarderont jamais à faire appel aux forces de l'ordre. D'où cette complicité de fait entre oppresseurs légaux et mercenaires, toujours disponibles pour soutenir les mauvaises causes.

De toute éternité, ceux qui ont été chargés de rassurer l'ensemble de la société se sont sentis indispensables pour conforter l'ordre établi. Les mêmes devaient intégrer la certitude qu'ils protégeaient surtout les intérêts particuliers de ceux qui les missionnaient pour maintenir l'ordre. Quel regard le policier peut-il jeter sur une population qu'il peut réprimer à chaque réquisition ? À l'école de police, on lui a appris à évacuer tout sentiment humanitaire. Il se doit d'être neutre dans son comportement, paraît-il, mais ce n'est que rarement le cas. Ce qui signifie très clairement qu'il doit s'abstenir de tout commentaire sur la politique répressive dont il est le fidèle exécutant. Nul ne l'a obligé à endosser la livrée de serviteur de l'État. S'il n'est pas satisfait de la tâche obligée, nul ne le retiendra, mais il faut bien constater que peu de ses collègues choisissent de retourner au chômage ou à une activité rémunérée au Smic. En fait, non seulement les départs sont rares, mais, en période de crise, on se bouscule aux concours d'entrée dans les écoles de police. C'était le cas au temps de l'État français de Pétain. Cela n'a pas varié : sous la République française de Nicolas Sarkozy et de François Hollande, la mentalité des candidats est pratiquement identique. En 1940, comme en 2012, c'est le même regard mauvais porté sur leurs contemporains par les serviteurs de

l'ordre, le même zèle apporté à l'exécution des tâches les plus nauséabondes. C'est soi-disant en toute neutralité que le policier interpelle, place en garde à vue, fait emprisonner, expulser, et, le cas échéant, déporter comme jadis. Ce n'est pas son affaire, car il s'efforce de croire qu'il ne fait qu'obéir aux ordres reçus. Comment pourrait-il en aller différemment ? S'il a fait le choix d'entrer dans la police, ce n'est pas pour jouer les enfants de chœur, n'est-ce pas ? Peut-être même s'acharnait-il sans joie sur sa victime du moment... mais il s'est accoutumé au travail bien fait.

La police ne supporte pas les critiques. Les auteurs de bavures s'appliquent d'ailleurs à faire durer la procédure, espérant bénéficier de la clémence de la Justice. Plus le temps passe, moins ils s'estiment coupables. Au-delà, il n'est pas convenable de rappeler les brutalités policières et moins encore le nombre de victimes dues à leur activité. Ne pas tenir compte de cette volonté de censure relèverait de l'insulte faite à la police.

Le cas du groupe de rap La Rumeur est tout à fait édifiant à cet égard. En 2002, dans un magazine gratuit, le leader de ce groupe, Hamé, passait outre et se risquait à écrire ce qu'il avait sur le cœur. Il avait ses raisons, mais l'on a toujours tort lorsque l'on décrit la police pour ce qu'elle est, en certaines circonstances : « Les rapports du ministère de l'Intérieur ne feront jamais état des centaines de nos frères abattus par les forces de police, sans qu'aucun des assassins n'ait été inquiété... » Pour ces simples mots, très durs certes, mais qui correspondaient à la réalité, Hamé était rapidement poursuivi en justice avec l'appui du ministre de l'Intérieur Nicolas Sarkozy, puis une nouvelle fois par le même, devenu président de la République. De nouveau relaxé, Hamé se verra renvoyé en appel puis en cassation, avant qu'une nouvelle procédure soit à chaque fois envisagée, car il n'est pas convenable d'incriminer les forces de l'ordre.

Dans les pages qui vont suivre, il n'y a pas de place pour quelque fiction que ce soit. Ce n'est pas la rumeur colportée qui a pu fournir matière à une réflexion à laquelle nos moralistes ne se risquent que très timidement, au nom certainement d'une prudence qui irait de soi. Le policier

aimerait bien être convaincu de l'importance de son rôle social, mais il n'y croit guère. Pourquoi lui aurait-on enseigné les gestes brutaux si c'était pour garder ses mains dans les poches ? On l'a persuadé qu'il ne pouvait être qu'un médiateur violent, disposant d'un pouvoir discrétionnaire sur une population qui ne peut que le subir. Comment le policier pourrait-il ignorer qu'il n'a pas revêtu l'uniforme bleu pour créer du lien social ? Combien de fois, du ministre de l'Intérieur à ses instructeurs, ne lui a-t-on pas répété qu'il n'avait pas vocation à suppléer les assistantes sociales ? Son rôle est de constater des délits et de les réprimer. Il sait qu'il n'est pas là pour plaire, mais ne comprend pas qu'il puisse être détesté...

I. DES VELLÉITÉS MAL AFFIRMÉES

C'est seulement à la fin des années 1960 que j'ai commencé à vraiment m'intéresser aux activités de notre police nationale. Reconnaissons qu'il m'aura fallu le temps de la réflexion pour aller « fouiner » dans ce qu'il est difficile de qualifier d'« activité au service des citoyens ». Ne faisant pas partie de la catégorie des naïfs pour qui la police est nécessaire afin d'assurer la sécurité au plus grand nombre, j'ai toujours eu une attitude pour le moins réservée face aux forces de l'ordre. Même si, au cours de sa campagne à l'élection présidentielle de 2002, Lionel Jospin avait cru bon d'affirmer : « La sécurité est une valeur de gauche... », j'ai toujours cherché à éviter les hommes en uniforme. Quelques rencontres inopportunes, aussi bien au temps de l'Occupation qu'en 1962 ou en 1968, me conseillaient cette indispensable réserve envers ces contemporains qui n'étaient pas de mon monde. Très simplement, les policiers faisaient partie de ceux d'en face, de cette catégorie d'humanoïdes dont il n'était pas souhaitable de rechercher la compagnie. En fait, même si je n'avais rien oublié du rôle joué par la police française de l'été 1940 à l'été 1944, je cherchais à vivre au présent. Pourtant, comment passer par pertes et profits ces années de répression raciale, au cours desquelles la police française s'était distinguée comme le bras armé de la Gestapo ? La blessure demeurait, difficilement cicatrisable.

Les plus raisonnables de mes amis m'expliquaient, après la Libération et la liberté retrouvée, que l'heure était venue, non pas de tourner la page, mais de songer prioritairement à la venue d'un monde nouveau. Le temps avait fait son œuvre et puis, comme pour bien d'autres, il y avait eu l'entrée dans la vie active, le travail quotidien, tout comme le militantisme naturel de nombreux rescapés des années noires. Ensuite, pendant un certain temps, la police était devenue moins visible, sinon moins nombreuse et, en tout cas, moins arrogante dans la période qui avait suivi la Libération. Il en

irait différemment dès lors que des oppositions allaient s'affirmer contre la guerre d'Indochine de 1946 à 1954, puis de 1954 à 1962 contre la guerre d'Algérie. Les prises de position pour l'indépendance des peuples colonisés permettaient de réveiller les vieilles haines, mettant rapidement entre parenthèses cet esprit de la Résistance qui réunissait encore des camps politiques opposés. Ce renouveau du nationalisme confortait la volonté des forces de l'ordre de mettre au pas les récalcitrants. Lesquels n'avaient décidément pas compris que la libération de la France n'impliquait pas nécessairement la liberté pour tous.

Il nous restait malgré tout, chevillée au corps, cette certitude d'être libres, après avoir échappé au pire. Nous étions libres, bien vivants, et il suffisait seulement de combattre « démocratiquement » les mauvais penchants des esprits attardés pour remettre les pendules à l'heure. Du moins en étions-nous persuadés. Forts de la douloureuse expérience passée, nous devions être en mesure de redresser la barre et de ne pas laisser notre avenir entre les mains de ces politiciens pour qui la grandeur de la France ne pouvait que passer par une remise en ordre, selon les conceptions anciennes. L'ordre une fois rétabli, au travers des guerres postcoloniales, ne faisait que préluder à la restriction d'un certain nombre de libertés dans le pays qui se prétendait civilisateur. Guère plus d'une dizaine d'années après la fin de la Deuxième Guerre mondiale, nombre des grands esprits issus de la résistance au nazisme – ceux de Londres, prioritairement – estimaient que l'on avait suffisamment goûté aux joies pures de la démocratie. L'heure était venue de siffler la fin de la récréation. Les libertés fondamentales ayant leur limite, il fallait bien remettre le pays sur sa voie naturelle : celle du profit ; les libertés n'étant que secondaires. Trop de libertés tuent la liberté devaient estimer ceux pour qui la loi et ses applications ne pouvaient que venir du Château, même si les féodalités paraissaient abattues depuis bien longtemps.

C'est alors que devait éclater le mouvement de mai 1968, dans un ciel apparemment sans nuages. D'ailleurs, quelques semaines avant ce grand cataclysme, au cours duquel la police devait faire montre de tout son talent, Pierre Viansson-Ponté

écrivait dans *Le Monde*, daté du 15 mars 1968 : « Ce qui caractérise actuellement notre vie publique, c'est l'ennui. Les Français s'ennuient. Ils ne participent ni de près ni de loin aux grandes convulsions qui secouent le monde... » Il est possible d'être un grand journaliste et de se tromper lourdement. Et cet éminent confrère, que j'avais connu et apprécié durant la courte période où j'avais travaillé au *Monde*, concluait : « À la limite, cela s'est vu, un pays peut aussi périr d'ennui ! »

Le 24 avril 1968, dans *France-Soir*, Jean Ferniot commentait avec satisfaction un récent sondage de l'Ifop, où il apparaissait que 67 % des Français s'estimaient satisfaits, dix ans après le retour au pouvoir du général de Gaulle. C'est pourtant la jeunesse de cette France satisfaite qui, dans les dix jours qui allaient suivre, s'affronterait avec les policiers de la République.

Comme il ne faut pas trop jouer avec les principes élémentaires de la démocratie formelle, le signal d'alarme ne pouvait tarder à retentir. Pour le pouvoir gaulliste et sa police, il était important de faire savoir rapidement aux trublions que les monômes d'étudiants n'étaient plus de saison. Dès le 3 mai 1968, n'ayant pas pris la dimension des réactions possibles à l'intervention policière des plus violentes, les tuteurs de la République estimaient encore qu'il ne s'agissait que d'un chahut classique, en fin d'année universitaire. Les étudiants se devaient d'étudier, tandis que les politiciens s'appliquaient à gouverner. Si cette simple leçon n'était pas retenue, les forces de police ne tarderaient pas à faire le ménage, avec de plus en plus d'énergie. Chacun à sa place, et les citoyens honorables seraient bien gardés. Cette maxime non écrite correspondait, d'une certaine manière, à la situation nouvelle. La CGT, syndicat encore dominant, et le PCF, son parti tuteur, voyaient également d'un mauvais œil cette contestation étudiante qui ne pouvait que brouiller les cartes et troubler le jeu des négociations entre les « partenaires sociaux ». C'est ainsi que le mouvement naissant était réprimé par un pouvoir inquiet et, d'une certaine manière, par les représentants du monde ouvrier. Dès lors, les forces de l'ordre pouvaient tout à loisir se sentir confortées dans leur volonté de tuer dans l'œuf cette

révolte étudiante, qui ne correspondait à aucun schéma classique.

Durant les événements de mai et juin 1968, je pris l'habitude de collationner les coupures de presse relatant les violences policières. Puis, tout naturellement, l'idée me vint de constituer un véritable fichier de ces faits divers brutaux qui commençaient à trouver leur place dans les colonnes de journaux comme *Le Monde* et *Combat*. Jour après jour, il me fallait renouveler ma provision de fiches bristol et, bientôt, me procurer les boîtes devant les contenir. Par la suite viendraient les meubles indispensables où les boîtes ne cesseraient de s'aligner, car ce genre d'informations ne faisait que se multiplier au fil des jours.

Il n'en reste pas moins que c'est avec étonnement que nous commençons à prendre conscience de l'ampleur du phénomène d'une police, jusqu'alors considérée comme républicaine (avec des syndicats catégoriels dits « de gauche »), qui se comportait telle une armée de coup d'État, avec une brutalité inimaginable. Certes, les milieux militants n'avaient pas oublié les exactions policières des 17 octobre 1961 et 8 février 1962, mais depuis la descente policière à la Sorbonne, le 5 mai 1968, l'acharnement des forces de l'ordre contre les étudiants, puis contre les lycéens, allait se poursuivre jusqu'en mars 1974, date du départ de Raymond Marcellin du ministère de l'Intérieur.

Sans doute y avait-il quelque abus de langage dans le slogan, lourd de symbole, « CRS = SS », lancé par les étudiants au plus fort des manifestations réprimées sauvagement. Il suffit pourtant de se reporter aux nombreuses photos prises tout au long du mois de mai 1968 pour comprendre la nature de cette colère d'une masse informe se trouvant confrontée à une police se comportant à l'égal de celle d'un État totalitaire. Bien évidemment, nos policiers et nos gendarmes mobiles ne pouvaient en rien être comparés à des SS, mais à les voir matraquer – en réunion – des manifestants tombés au sol, s'acharnant sadiquement contre les jeunes femmes, n'hésitant pas à cogner allègrement des passants étonnés (ceux qui, comme le disait cyniquement Raymond Marcellin, s'étaient trouvés au mauvais endroit au

mauvais moment...), il était possible de douter de leurs sentiments démocratiques.

Au cours des années 1970, alors que Raymond Marcellin était encore aux manettes place Beauvau, il n'était guère possible de trop dénoncer les activités policières, sauf à risquer des poursuites devant les tribunaux pour outrage envers le corps policier. Cette volonté de faire taire les impertinents reprendra de la vigueur sous Michel Poniatowski, ministre de l'Intérieur de Valéry Giscard d'Estaing. Ainsi, le 29 novembre 1976, le directeur de l'hebdomadaire *Politique Hebdo*, Paul Noirot, en compagnie d'un journaliste de cette publication, était condamné pour diffamation envers la police. C'était bien naturel puisque les juges avaient estimé que les prévenus « avaient systématisé et généralisé » des incidents isolés concernant certaines brutalités policières pour en faire « une véritable délinquance policière et un système de terreur », que ferait régner « une poignée de flics sadiques ». Certes, les juges avaient reconnu la vraisemblance des faits rapportés, mais y trouvaient une justification en raison des conditions de travail des policiers mis en cause. Pourtant, le 22 juillet 1977, en appel, les deux journalistes étaient relaxés à la suite d'une plaidoirie de leur défenseur, qui avait fait remarquer qu'il était « conforme à l'intérêt général que la police, chargée de protéger les citoyens et de faire respecter les lois, s'abstienne de toute irrégularité, et garde en toutes circonstances son sang-froid, que ces manquements répétés à ces règles d'action sont de nature à altérer les rapports de confiance qui doivent exister entre la population et les fonctionnaires de police ¹⁰ ».

Ce procès devait rester isolé car, dans son ensemble, la presse était suffisamment raisonnable pour ne pas mériter de telles poursuites. Seul *Libération*, ressuscité depuis 1973, fournissait encore régulièrement des informations sur les bavures policières. Il semble d'ailleurs que l'opinion publique s'était tranquillement habituée à ces débordements, constatés à chaque manifestation de l'extrême gauche, mais également à la suite des provocations venant des rangs policiers, comme lors des grandes démonstrations syndicales. Ce qui n'empêchait pas, peut-être pour se distraire, les policiers de Raymond Marcellin de s'attaquer violemment à un simple

défilé de cyclistes dans les rues de Paris, lesquels avaient eu l'audace de qualifier leur démonstration de « vélorution ».

En avril 1974, j'avais contacté Gilles Millet, alors responsable de la rubrique « police » à *Libération*. Je voulais lui suggérer la création d'un centre de documentation sur les exactions de la police française. Le confrère m'avait écouté gentiment, mais il n'y eut jamais de réponse à cette suggestion, alors que la répression allait encore bon train. Il n'en reste pas moins que l'idée devait avoir fait son chemin puisque le 15 décembre 1979, à l'initiative de la revue *Actes*, il était possible d'apprendre la création d'un Comité d'information sur les pratiques policières.

La revue *Actes* venait d'ailleurs de publier un numéro spécial intitulé « La Police hors la loi ». Cette initiative recevait le soutien de la Ligue des droits de l'homme, qui mettait ses locaux à la disposition des comités qui allaient voir le jour, à Paris et en province, dans le même temps que devaient se mettre en place des boutiques de droit, en relation avec le Gisti et le Mrap. Les animateurs de ces futurs comités d'information sur les pratiques policières expliquaient leur mode de fonctionnement : « Nous recevons les personnes désireuses d'apporter des témoignages ou poser des questions sur les pratiques policières, ainsi que tous ceux qui souhaitent participer à notre travail de recueil d'informations systématique sur l'institution policière¹¹. » Cette déclaration de bonnes intentions ne sera jamais suivie d'effets.

Du printemps 1981 au printemps 1986, la gauche étant au pouvoir, la police s'était relativement calmée, et les bavures furent moins nombreuses dans un premier temps. Pourtant, avec le retour de la droite aux « affaires » répressives et l'arrivée de Charles Pasqua au ministère de l'Intérieur, les mauvaises manières des forces de l'ordre seront de nouveau d'actualité. C'est dans ce contexte qu'est constituée, le 12 juin 1986, l'association « SOS-Bavures policières », animée par un collectif d'avocats. Une conférence de presse est organisée ce même jour, avec la présence d'un avocat ayant fait l'objet d'un contrôle d'identité alors qu'il accompagnait deux journalistes d'Europe 1 effectuant un reportage sur le thème des bavures policières. Le but de cette association était clair : « Exercer un

contrôle judiciaire sur la police » et, de façon nettement plus utopique, « faire disparaître les bavures policières ». Lors de la conférence de presse, l'un des porte-parole de cette croisade pleine d'intérêt n'hésitait pas à alerter l'opinion publique, et cela en des termes sans équivoque. Après avoir rappelé que le gouvernement récemment constitué par Jacques Chirac a donné « une autorisation morale d'enfreindre la loi », tout en s'appliquant à vouloir « élargir les pouvoirs de la police, sans contrôle judiciaire », il définissait l'objet de l'association : « Faire sanctionner les infractions commises par les dépositaires de l'ordre public dans l'exercice de leur fonction », ainsi que « faire connaître et respecter les règles de l'*habeas corpus*, les droits et obligations de la police et des personnes appréhendées lors d'un contrôle d'identité et de la garde à vue ». D'ores et déjà, une permanence devait être ouverte dans les meilleurs délais, pour donner aux victimes de bavures « les premiers conseils d'urgence¹² ». Comme pour le défunt Comité d'information sur les bavures policières, il n'y eut pas de suite à cette volonté manifestée de faire obstacle aux mauvaises manières de la police. Le 6 décembre 1986, l'étudiant marocain Malik Oussekiné était assassiné par une équipe de voltigeurs de la police nationale, au terme d'une manifestation étudiante au Quartier latin. Cela quelques mois après qu'avait été édicté un code de déontologie de la police, invitant les fonctionnaires d'autorité au respect envers les citoyens interpellés.

Le 10 avril 1993, après un nouveau retour de la droite au pouvoir avec toujours Charles Pasqua au ministère de l'Intérieur, et à la suite d'une série de bavures mortelles, plusieurs magistrats, avocats et médecins vont créer une structure se voulant permanente sous l'appellation de Vigilance civique, ayant pour « vocation de se constituer partie civile dans les différentes affaires mettant en cause les activités intéressant l'ordre public et le respect des personnes déferées ». Le communiqué constitutif de cette association, rédigé par d'éminentes personnalités, restera lettre morte, et Vigilance civique ne connaîtra pas davantage de succès que les tentatives précédentes. Il fallait bien constater que, de temps à autre, de grands esprits se laissaient aller à exprimer leur

indignation du moment, tandis que les turpitudes policières pouvaient poursuivre tranquillement leur cours, dans une relative discrétion, avec une opinion publique anesthésiée qui ne prêtait guère attention aux vagues protestations de quelques humanistes retournant rapidement à leurs affaires courantes.

Le 16 juin 1993, l'écrivain Didier Daeninckx lançait « l'Appel des 101 » en réaction au véritable meurtre d'un garçon de 17 ans, Makomé M'Bowolé, tué d'une balle dans la tête, à bout touchant, au commissariat des Grandes-Carrières, dans le XVIII^e arrondissement de Paris. Peine de mort appliquée pour le vol d'un paquet de cigarettes, au cours d'un interrogatoire illégal, revolver en main, par un inspecteur qui occupait utilement son temps en attendant que le père de l'adolescent vienne le chercher. Le texte de cet appel était lourdement significatif, et, avec Jean-Michel Mension, nous nous y étions ralliés avec la volonté de donner un prolongement aux mots :

« Nous récusons le terme de bavure. Les générations de policiers, accomplissant les basses besognes, se sont toujours donné la main. Les mêmes qui aujourd'hui contrôlent au faciès remplissaient les autobus en juillet 1942. Les mêmes noyaient dans la Seine les martyrs algériens d'octobre 1961. Les mêmes, sous les ordres des mêmes chasseurs et casseurs de têtes, veulent modeler sous le plastique plombé des matraques le nouveau visage de la barbarie. Le temps est venu de leur dire que nous n'acceptons pas ce spectacle d'une jeunesse que l'on détruit, que l'on criminalise. Nous serons présents, à ses côtés, chaque fois qu'elle sera visée, brisée. D'autres, avant nous, et dans des conditions bien plus dramatiques, trouvèrent le courage de se dresser contre le meurtre en uniforme. Nous continuons le combat ! »

Malgré les signatures prestigieuses qui l'accompagnaient, cet Appel des 101 ne devait pas se développer au-delà de ce communiqué qui se voulait offensif. Ce qui démontrait, une fois de plus, l'inanité des meilleurs sentiments humanitaires lorsque fait défaut la volonté de s'investir pleinement dans une lutte prolongée au-delà des proclamations, comme de la qualité des éventuels soutiens.

Avant d'aborder l'essentiel de notre sujet, il nous faut effectuer un saut dans le temps, avec la création, le 23 novembre 2000, de l'Observatoire des usagers de la police (OUP). Cette association pleine d'intérêt, aussi bien dans son titre que dans ses objectifs, où devaient se retrouver des avocats et des magistrats en compagnie de militants associatifs, se voulait être à la fois une instance d'alerte, d'analyse et de propositions. Au départ, il y avait ce constat important : « L'institution judiciaire ne parvient pas à assumer sa mission légale de contrôle des forces de l'ordre », et ce commentaire : « Plus grave encore, elle apparaît instrumentalisée quand certaines poursuites ou pratiques judiciaires aboutissent à cautionner les dysfonctionnements policiers. » Passant à l'aspect pratique de son activité, l'OUP devait avoir « vocation, sous la forme de communiqués publiés, à rendre compte des faits impliquant les forces de l'ordre... à interpeller toutes les autorités compétentes pour que les suites nécessaires appropriées, et conformes à la loi, soient données ». Pour compléter cette approche volontariste, l'OUP se donnait pour tâche de procéder au « recensement des dysfonctionnements. Elle analysera les pratiques policières, tant dans leur diversité géographique et fonctionnelle, qu'au regard de leur traitement judiciaire ». Hormis deux réunions, tenues les 27 juin et 19 septembre 2001, nul n'entendra plus jamais parler de cette initiative qui restera limitée au domaine des bonnes intentions antisécuritaires.

Il existe également, depuis quelques années, un Comité justice-police qui doit certainement se réunir dans la plus grande discrétion, car les retombées de ses activités ne sont guère portées à la connaissance du public.

II. UN IMPÉRATIF : INFORMER !

Au-delà des grandes proclamations, ou de l'émotion passagère qu'elles pouvaient procurer, l'institution policière ne souffrait guère de ces moments d'indignation citoyenne.

Bien évidemment, quelques dignitaires de l'ordre établi se risquaient à protester pour la forme, comme lors des rappels à l'ordre émanant de la Cour européenne des droits de l'homme. Les grands maîtres de la chose policière savaient bien que l'opinion publique n'était pas autrement troublée par ces communiqués enfiévrés – lorsqu'elle y prêtait attention. À la limite, ce type d'informations était relégué au bas d'une colonne de faits divers, quand ce n'était pas au courrier des lecteurs ; ce que l'on décrit comme le service minimum, permettant d'expliquer que la presse est toujours attentive aux problèmes de société. Un peu d'information, mais pas trop, sur ce type de sujet sensible, comme s'il était inutile de donner trop d'importance aux accès momentanés d'irritation de quelques intellectuels réagissant à la violence policière.

Il y avait beau temps que l'on s'était habitué aux dérives des hommes (et des femmes) en uniforme bleu. Certains considérant même ces rudesses nécessaires comme allant de soi, car une société ayant ses règles doit bien mettre en place ses propres mécanismes de défense. Faute de quoi, où irions-nous ? Seront ainsi rapidement oubliées les réactions d'une certaine presse qui, jusque vers le milieu des années 1970, ne manquait jamais de s'étonner de la brutalité des serviteurs de l'État. Peu à peu, sauf grosse bavure éminemment médiatique, il faudrait se rabattre sur la presse gratuite (*Métro* ou *20 Minutes*) pour trouver trace de ces dérives policières que la « grande presse » néglige curieusement depuis quelques années. Qu'a-t-on à faire de ces faits divers alors que la crise, et ses effets, devrait occuper l'essentiel de notre attention ?

Au fil du temps, les bons citoyens avaient fini par s'habituer à la présence de plus en plus pesante des uniformes bleus et à la nécessité de leurs interventions vigoureuses. C'en était

terminé des élans de solidarité envers les victimes des charges policières ! L'ordre social ayant son prix, il paraissait naturel de remettre au pas ceux qui, d'une manifestation à l'autre, d'une grève à une occupation d'usine, n'hésitaient jamais à créer cette effervescence pouvant conduire au désordre momentané et, peut-être même, à certaines formes d'insurrection risquant de mettre en péril les institutions républicaines. Du moins s'efforçait-on de faire accepter cette explication, en haut lieu. Chacun à sa place et le policier en position dominante. Cela devait être accepté comme allant de soi, et la société ne pourrait que mieux s'en porter.

En ce début de printemps 1994, la police était toujours sous la houlette de Charles Pasqua. Lequel n'hésitait jamais à se comporter comme le deuxième personnage de l'État. Autant dire que les hommes d'ordre ne pouvaient qu'être satisfaits du climat régnant dans le pays. Tout est permis lorsque la police peut représenter l'ultime recours pour la sauvegarde de quelques pauvres libertés, malgré tout solidement encadrées. Bien sûr, ce n'était pas encore cet « ordre nouveau » souhaité par les forcenés du Front national. Il n'en reste pas moins que, depuis quelques années, des transfuges de cette droite dure avaient rallié le RPR de Jacques Chirac et le Parti républicain de Giscard d'Estaing. Parmi les nouvelles éminences de la République se trouvaient des humanistes comme Gérard Longuet ou Alain Madelin, voire Patrick Devedjian, lesquels ne pouvaient qu'approuver cette politique sécuritaire qui commençait à tracer ses sillons. À la tête de cette cohorte de grands républicains, dont certains se revendiquaient encore de la Résistance, il y avait donc Charles Pasqua, qui avait été l'homme du Service d'action civique (SAC) et des coups tordus en tous genres. Le même qui, devenu ministre de l'Intérieur, aimait proclamer qu'il allait imposer « l'immigration zéro » tout en s'appliquant, insistait-il, à « terroriser les terroristes ». Inflexible envers les immigrés, qu'il transformait en clandestins sans papiers, le premier flic de France l'était tout autant face aux contestataires. Sans négliger le fait que son entourage était peuplé d'anciens nazillons des mouvements Occident ou Ordre nouveau, utilement recyclés au service de la République.

Cet homme était dangereux pour les libertés publiques. Nous étions nombreux à le savoir. Il était pourtant nécessaire de réagir et mettre sur pieds une association ayant pour objectif de révéler largement les méfaits d'une police ayant tous les droits. Cela relevait de la naïveté ou de l'inconscience. Il était pourtant indispensable de tenter l'aventure. Nous n'étions que deux à vouloir nous y investir pleinement, faute de voir d'autres *desperados* s'associer à l'action envisagée. Certes, nous pouvions compter sur le comité de soutien habituel mais, pour aller « au charbon », nous risquions de nous sentir bien seuls. Nous n'étions pas des enfants de chœur, c'est vrai. Pas davantage nés de la dernière couvée. Le comportement policier ne nous paraissait pas subitement insupportable. Jean-Michel Mension (dit Alexis Violet) avait 60 ans, et moi 66. Tous deux donc suffisamment avancés en âge pour nous souvenir de la violence policière en un temps où nos anges gardiens opéraient aux ordres de la Gestapo, de 1940 à 1944. Nous avons connu par la suite la répression policière, au temps de la guerre d'Algérie, de 1954 à 1962. Personnellement, alors que je participais à la constitution d'un comité contre le départ des soldats du contingent en Algérie, à l'automne 1955, j'avais eu l'occasion d'apprécier la dureté des matraques policières. Quelques années plus tard, au lendemain de l'assassinat de plusieurs dizaines d'Algériens, Jean-Michel avait peint en grosses lettres blanches sur le pont Saint-Michel : « Ici, on noie des Algériens ! » C'est dans la cour de cette préfecture qu'avait été réuni le grand état-major de la police parisienne au cours de la nuit précédant la rafle du Vél' d'Hiv, autour du préfet Jean Leguay et du directeur de la police municipale Émile Hennequin. De même, au cours de la soirée du 17 octobre 1961, les grands serviteurs de l'ordre républicain attendaient les consignes du préfet de police Maurice Papon pour lancer une répression également meurtrière, mais en régime démocratique cette fois.

Très rapidement, nous avons pris la décision de constituer notre association, même si notre avocat nous avait prévenus des grands risques que nous courions. Certes, notre volonté se limitait à vouloir informer mais, avec Charles Pasqua et ses sbires, on pouvait s'attendre à tout. C'est pourquoi, une fois notre décision prise de constituer l'Observatoire des libertés

publiques et de publier son bulletin mensuel sous le titre édifiant de *Que fait la police ?*, nous nous sommes comportés, dans un premier temps, comme si nous étions en clandestinité. Nous nous réunissions, tels des conspirateurs, dans les arrières-salles obscures de petits bistros, l'œil aux aguets. Comme si toutes les polices de France étaient déjà à nos trousses. Seuls quelques amis proches, futurs membres de notre comité de soutien, connaissaient le projet. Nous pouvions tout craindre de la vindicte policière une fois notre tentative rendue publique. À deux reprises, nous avons eu le sentiment d'avoir été filés. Il n'en était rien, mais une fuite était toujours possible de la part d'un esprit fragile.

Étions-nous vraiment dangereux pour l'institution policière ? Et puis, nul ne s'était jamais décidé, avant nous, à montrer le véritable visage de la police, à décrire dans le détail son activité quotidienne. Pour avoir osé envisager cette perspective, nous risquions d'apparaître comme de dangereux contestataires. Il suffisait d'essayer...

Un an après la mort violente de Makomé au commissariat des Grandes-Carières, nous avons décidé, avec Jean-Michel, de prendre le relais de l'Appel des 101 qui n'avait vécu que le temps d'un communiqué. Il n'était plus possible de laisser passer – sans réagir durablement – les grosses bavures et les petites dérives. C'est à cette fin que nous avons convoqué une conférence de presse, le 6 avril 1994, jour anniversaire de l'assassinat du jeune Makomé M'Bowolé. Symboliquement, cette conférence de presse allait se tenir à la Maison verte, local associatif proche du lieu du crime. Il était indispensable de rappeler que ce garçon de 17 ans était mort du fait d'un inspecteur de police qui, bien que chassé de l'École de police en 1986, avait malgré tout été réintégré, car la République n'a jamais fait la fine bouche lorsqu'elle recrute des éléments sûrs.

Tout d'abord, nous avons rédigé, pour publication dans la presse, un manifeste destiné à faire connaître les grandes lignes de notre action. Il devait être évident que notre activité ne se limiterait pas aux manifestations d'indignation habituelles. Nous voulions faire savoir que chaque dérapage policier porté à notre connaissance ne passerait pas inaperçu. Désormais, nous ferions en sorte, dans la limite de nos

moyens, que rien dans l'activité répressive ne puisse se cantonner à la discrétion des officines policières. C'est dans ce sens que nous allons tenter d'alerter cette partie de l'opinion publique qui refusait encore de se plier à la loi des serviteurs de l'ordre. Dans le même temps, nous avons pris soin de déposer les statuts de l'Observatoire des libertés publiques comme association régie par la loi de 1901. L'objet déclaré ne faisait pas mystère de notre projet : « Recenser toutes les informations concernant les petites et les grandes exactions de la police. » Notre siège social était également fourni. Nous agissions donc au grand jour. Il ne restait plus qu'à voir venir les possibles mesures de rétorsion, qui ne viendraient jamais. En aucune façon nous n'avions le sentiment de nous conduire en hors-la-loi, mais nous avons tout à craindre de la part de quelques vengeurs sublimes de la Grande Maison qui se seraient sentis insultés.

Notre manifeste allait droit à l'essentiel :

« S'il est un domaine qui n'encombre pas les colonnes des journaux, c'est bien celui concernant les activités de la police voire de la gendarmerie françaises. Sauf s'il s'agit de bavures graves, les Français ne sont pas jugés dignes de connaître les harcèlements au quotidien qui s'exercent contre toute une frange de la population de ce pays. Un comportement grossier, injurieux, méprisant, provocateur, raciste, brutal, et enfin sexiste, c'est tout ce que l'on peut attendre d'un gardien de la paix dont la mission initiale est d'assurer la protection des personnes et des biens. Le policier a toujours été l'élément indispensable d'une politique de rejet et d'exclusion permettant de masquer les difficultés économiques et sociales. La police est aujourd'hui le meilleur bouclier du système politique parmi les plus réactionnaires que la France ait connu depuis cinquante ans. Il n'est pas possible d'assister sans réagir à cette délégation de pouvoir exorbitante dont chaque policier dispose désormais. Dressée aujourd'hui pour conduire la chasse aux immigrés, la police sera bientôt prête à brider l'ensemble des citoyens vivant en France. La volonté est nette d'inculquer à chacun de nous la peur de la police. Ce qui doit permettre, ensuite, tous les abandons, toutes les lâchetés, dans une société en crise. *Que fait la police ?* se donne pour tâche

initiale de recenser toutes les informations concernant les petites et les grandes exactions de policiers, qui ont de plus en plus tendance à se considérer comme des justiciers. Tous les faits signalés par la presse de province, les témoignages visuels qui ne sont pas relatés par la presse écrite ou audiovisuelle et qui nous seront communiqués permettront de dresser un état des lieux, document indispensable si l'on ne veut pas que les acquis de notre société démocratique soient rapidement annihilés. Notre silence, face à une mise en condition préparée depuis la constitution du gouvernement Balladur-Pasqua, ferait de nous les complices de cet État policier. »

Ce manifeste, qui se voulait très offensif, était signé par Didier Daeninckx (écrivain), Hervé Delouche (journaliste), Gérard Delteil (écrivain), Pierre Drachline (écrivain), Serge Quadruppani (écrivain), Maurice Rajsfus (écrivain), Siné (dessinateur), Alexis Violet (journaliste). Bien au-delà des appels qui se limitaient surtout au symbole du combat antiautoritaire, nous abordions le problème de la police sous un tout autre aspect. Il n'était pas question de nous ériger en donneurs de leçons. Notre ambition était courte : nous voulions juste nous limiter à fournir une information utile au plus grand nombre, ainsi que faire savoir ce que pouvait représenter réellement la police de notre V^e République. À cette fin, dans un premier temps, l'information brute suffisait. Il n'était pas nécessaire de se livrer à trop de commentaires vengeurs. L'accumulation des faits livrés au grand jour devrait permettre de faire prendre conscience du danger menaçant notre société s'il n'était pas mis un frein au pouvoir policier. « Que fait la police ? » devait devenir une question récurrente. Depuis l'émergence de forces de l'ordre organisées, cette question n'avait cessé de tenailler ceux qui avaient le sentiment d'être placés constamment sous haute surveillance. Qui ne s'était jamais inquiété, à un moment quelconque, de la présence insistante d'une police dont les activités n'avaient d'autre but que de contrôler une société déjà malade de l'idéologie sécuritaire ?

Un seul journaliste avait bien voulu se déplacer : celui de *L'Humanité*, qui fit son travail, car nous héritâmes d'un article

sur deux colonnes dans l'édition du 8 avril. À l'issue de la conférence de presse, nous devions nous rendre devant le commissariat de police des Grandes-Carrières pour y déposer une gerbe de roses rouges. La façade de l'immeuble étant en cours de ravalement, il nous suffisait d'accrocher le bouquet sur une des tubulures de l'échafaudage pour être certains que notre passage ne resterait pas inaperçu. Avec étonnement, on a vu deux fonctionnaires sortir du poste de police, faisant mine de ne pas prêter attention à notre présence. Après être restés quelques minutes devant ce lieu sans autre intérêt qu'on y avait assassiné un garçon de 17 ans, l'un de nous devait prendre quelques photos, pour fixer l'événement. À l'intérieur, personne ne semblait s'inquiéter de ces « individus » qui manifestement troublaient l'ordre public. Derrière les rideaux des fenêtres, ils devaient être quelques-uns à nous observer. Dans la soirée, nous apprîmes qu'une heure plus tard plusieurs cars de CRS cernaient le quartier.

Face à la déficience des journalistes, décision était prise de faire parvenir un communiqué à l'AFP. Résultat immédiat, cette fois, puisque *Libération*, *Le Monde*, *Témoignage chrétien*, *Rouge*, et même *Les Échos*, plus un certain nombre de journaux de province, relayaient l'information. Étions-nous pris au sérieux ? Par la police, certainement, car le 11 avril 1994, les Renseignements généraux (RG) des Hauts-de-Seine ne manquèrent pas d'envoyer un fin limier pour fouiner à l'adresse provisoire indiquée dans le communiqué de presse, signé par l'équipe fondatrice et son président Maurice Rajsfus. Les argousins de service devaient ignorer que nous sommes dans un État de droit, où chaque citoyen peut émettre une opinion sur les institutions de son pays – y compris sur les forces de l'ordre et leurs méthodes. C'est la concierge qui allait faire les frais de cette investigation. Un peu ébahie, la brave bignole était agressée par un flot de questions, accompagnant cette interrogation majeure : « Qui est donc ce Rajsfus, qui se trimballe sous différentes identités, et dont on ne sait même pas où il peut bien être domicilié ? » Comme si l'idée avait pu germer dans l'un de ces esprits étroits de m'interpeller ou tout au moins de savoir à quoi pouvait bien ressembler ce trublion.

Bon début pour notre Observatoire, dont j'avais été immédiatement propulsé au poste de président. Tout naturellement, c'est la police qui s'était intéressée, prioritairement, à nos activités balbutiantes. De quel droit, en effet, osions-nous nous laisser aller à faire croire que les libertés publiques pouvaient être menacées, alors que le bon Charles Pasqua officiait au ministère de l'Intérieur ? Il n'y avait pourtant pas à s'inquiéter outre mesure face à de vieux réflexes. De quel droit laisser entendre que la police avait pour fonction de faire peur, bien plus que d'assurer l'ordre public ? Il fallait avoir beaucoup d'audace pour affirmer que la police ne se consacrait pas ou approximativement à sa mission initiale : la protection des personnes et des biens. Tout cela était insupportable, sans doute, tout comme le rappel de l'obligation d'afficher la Déclaration des droits de l'homme dans les locaux de police.

Il n'y avait pas que des mauvaises nouvelles, fort heureusement, et nous allions bientôt commencer à recevoir du courrier encourageant notre initiative. Arrivaient également des coupures de la presse de province, et même quelques dossiers sur des exactions policières récentes. Sans trop d'étonnement, nous recevions également des lettres des habitués tarés qui ne manquaient pas de nous abreuver d'injures. Cerise sur le gâteau, lors de la création de l'Observatoire des libertés publiques, je ne m'étais pas aperçu que le sigle de cette association était également OLP. Sans doute un acte manqué...

En juin 1994, notre Observatoire des libertés publiques entrait enfin dans sa phase active. Le premier numéro de *Que fait la police ?* était en préparation. L'association, déjà déclarée, bénéficiait d'un siège social (en fait, une boîte postale). Le premier numéro de notre modeste bulletin était imprimé en recto verso, format 21/29,7 avec une cinquantaine de destinataires. Il n'est pas nécessaire d'être exagérément optimiste pour entreprendre une action que certains pourraient considérer comme subversive. La prise de conscience du poids de la police nécessitant une campagne de longue haleine, il nous fallait calmer notre impatience. En effet, dans un pays traumatisé par la crise économique, le chômage et la gangrène

sécuritaire, il était difficile de convaincre le plus grand nombre que la police représentait surtout un facteur de désordre. Plus grave encore, les forces de l'ordre, telles qu'elles apparaissaient, pouvaient constituer une véritable armée de mercenaires prête à toutes les aventures pour étouffer les libertés. Comment faire comprendre aux Français de 1994 que jamais leur police n'avait été aussi nocive depuis les années noires de l'Occupation, lorsque chaque policier avait pratiquement droit de vie et de mort sur toute personne considérée comme suspecte ? Pour être crédible, le vocabulaire de notre petit bulletin sera délibérément châtié, car il ne peut être question de risquer des poursuites pour injures ou diffamation.

Comme nous ne doutons de rien, nous nous préparons à créer un site 36-15 sur le Minitel. Contact était pris avec un serveur disposant d'une messagerie. Au départ, le projet était de prendre comme nom de code « 36-15 Liberté », mais France Télécom, qui attribuait les autorisations, avait opposé son refus, estimant peut-être qu'il s'agissait d'un Minitel rose comme cela se faisait à l'époque. Un temps, nous avons songé sérieusement à « 36-15 Makomé », mais à l'idée d'un nouveau refus, retardant cette initiative, c'est « 36-15 Libertad » qui avait été soumis, et finalement accepté par France Télécom. Dès que notre site Minitel serait connu, espérons-nous, les informations sur les bavures et le harcèlement policier au quotidien ne tarderaient pas à remonter. Certes, cela ne ferait pas modifier la législation scélérate, particulièrement envers les immigrés sans papiers, en place depuis le 1^{er} janvier 1994, mais les services de police seraient peut-être plus précautionneux avec la légalité si nos informations se trouvaient largement diffusées.

Après quelques numéros hésitants, *Que fait la police ?* avait pris son rythme de croisière. À un très bas étiage pourtant. Au bout de quelques mois, nous avons dû nous résoudre à abandonner notre « 36-15 Libertad ». Non pas faute de correspondants, mais ceux-ci venaient y chercher des informations, alors que nous attendions la démarche inverse. Il n'en reste pas moins que notre existence satisfaisait ceux qui s'inquiétaient des méfaits d'une police de plus en plus en

marge des lois démocratiques. Sans illusions, nous étions bien persuadés que le chemin serait long, car seule une minorité se risquait à critiquer le comportement des forces de l'ordre.

Malgré l'aboutissement de notre volonté de créer cet Observatoire des libertés publiques et son bulletin *Que fait la police ?*, nous nous sentions bien seuls avec mon camarade Jean-Michel. Nous savions très bien que l'impact suscité par notre initiative serait limité, mais nous étions surpris du peu d'intérêt des groupes d'extrême gauche. Comment ne pas être étonné de l'absence à nos côtés de ces militants antiautoritaires, qui auraient dû nous soutenir sans hésitation alors que les interventions policières se faisaient de plus en plus nombreuses – avec une volonté sans nuance d'étouffer la contestation. Peut-être jugeait-on notre initiative « excessive ». Certes, nombreux étaient les militants qui dénonçaient avec force la société policière qui se profilait. Pourtant, rares étaient ceux qui désiraient faciliter la mise en œuvre d'une structure cohérente ayant pour objet de faire connaître les mécanismes de cette planète policière qui ne songeait qu'à brider les libertés fondamentales, avant de devenir le support d'un État autoritaire.

Il y avait une autre difficulté, qui rendait peut-être hésitant ceux qui, tout naturellement, auraient pu nous rejoindre. Dès le départ, avec Jean-Michel, nous avions pour volonté d'exprimer cette certitude qu'il n'y avait pas de différences fondamentales entre les policiers de René Bousquet, à l'époque de Vichy et de l'Occupation, et ceux de Charles Pasqua, cinquante ans plus tard. Cela choquait toujours, cette référence stupide à la police républicaine qui ne connaît que son devoir. Personnellement, je n'avais pourtant pas le sentiment de me livrer à quelque amalgame que ce soit en tentant de convaincre – en fait en enfonçant une porte ouverte – que le mercenaire de l'ordre est dépourvu d'états d'âme. Ce qui peut toujours le conduire à devenir le soutien de la politique du pire. Dans le même temps, au sein du réseau Ras l'Front, je ne rencontrais pas davantage de succès lorsque j'expliquais qu'avec Charles Pasqua aux avant-postes de l'idéologie sécuritaire, il n'était nul besoin pour les

nostalgiques de Vichy de s'accrocher aux basques de Jean-Marie Le Pen.

C'est surtout la réticence de mes amis les plus proches, ceux d'une extrême gauche que j'avais connue plus combative dans ce domaine, qui m'étonnait le plus. Pour beaucoup, la création de l'Observatoire des libertés publiques et de *Que fait la police ?* correspondait bien plus à un obscur règlement de compte personnel qu'à une analyse « correcte » du phénomène policier. Il y avait, sous-jacente, c'est évident, cette volonté de trouver un point de rencontre avec certains syndicats policiers, dits « de gauche », qu'il ne fallait pas mécontenter en critiquant trop durement ce corps de fonctionnaires pourtant peu perméable aux idées « progressistes ». Peut-être subsistait-il chez certains militants « responsables », particulièrement dans les rangs de Lutte ouvrière, cette vision archaïque à l'égard des soldats à l'époque héroïque du léninisme bien tempéré : « Sous l'uniforme, tu restes un travailleur ! » Dérisoire.

Il ne suffisait pas d'utiliser *Que fait la police ?* pour simplement vitupérer ou dénoncer un état de fait intolérable. Notre volonté consistait surtout à fournir une information simple, mais détaillée, non pas telle qu'elle peut apparaître au bas d'une colonne de journal, en sixième page, généralement ignorée du lecteur, qui se contente de parcourir rapidement son quotidien, et s'intéressant peut-être plus aux crimes passionnels qu'aux débordements d'une police bénéficiant d'une étonnante impunité. Là encore, il nous fallait convaincre de l'intérêt qu'il y avait à relayer cette information, en compactant ce qui était dispersé. Bientôt, il devait apparaître, même à nos détracteurs, que cette collecte d'une information banalisée pouvait avoir un effet détonateur dès lors que, mois après mois, quelques centaines de ces « faits divers », regroupés sans commentaires, donnaient enfin une image plus nette de l'activité policière habituelle. Qui, après avoir lu notre bulletin, se serait encore risqué à expliquer que la police consacrait l'essentiel de ses activités à la défense des personnes et des biens ?

Certes, nous n'étions pas nombreux mais, à deux, nous avons le sentiment de faire du bruit comme 500.

L'Observatoire des libertés publiques devenait peu à peu une référence pour tous ceux qui appréciaient de voir enfin fonctionner ce petit centre d'information que beaucoup attendaient, sans vraiment croire qu'il serait un jour réalité. Bien sûr, nous devions nous limiter à nos propres moyens d'investigation : lecture de la presse nationale et collation des coupures de journaux de la presse de province, qui commençaient à nous arriver. Tout en regrettant qu'un certain nombre d'associations, comme SOS-Racisme ou le Mrap, fort bien informées des dérives policières, se gardaient bien de nous faire parvenir les infos, sans pour autant en faire elles-mêmes un usage salubre.

Au début, faute de ressources, le tirage de *Que fait la police ?* devait se limiter à 100, puis à 200 exemplaires, adressés gratuitement aux associations et aux journaux, puis à tous ceux qui allaient bientôt en faire la demande. En contrepartie, misant sur un possible effet boule de neige, nous avons demandé à nos correspondants de photocopier *Que fait la police ?* pour le diffuser à leur tour dans leur environnement proche. C'était la moins mauvaise approche possible. C'est ainsi que, très rapidement, nous eûmes la certitude que plusieurs milliers d'exemplaires circulaient à travers le pays. D'où un courrier de plus en plus important. Pour assurer nos frais d'expédition, il était demandé à chacun de nos correspondants de nous faire parvenir un carnet de timbres de temps à autre. Ce n'était pourtant pas suffisant, loin de là, et *Que fait la police ?* ne survivait qu'avec l'inévitable autofinancement émanant de l'équipe du comité de parrainage, qui s'était étoffée. Finalement, à partir d'avril 1996, c'était la suggestion faite à nos correspondants de devenir membres actifs de l'Observatoire des libertés publiques, pour une cotisation annuelle de 50 francs (qui deviendraient 10 euros en 2001) – somme bien souvent dépassée par nos soutiens les plus fermes –, qui permettait enfin de faciliter nos problèmes de trésorerie et même, à l'occasion, de venir en aide, modestement, à certaines associations menacées dans leur existence.

Que fait la police ? était devenu une institution, et l'imprimé recto verso des débuts était devenu un quatre-pages

bien rempli, puis, de temps à autre, six-pages et même huit-pages, lorsque l'information l'exigeait. Ce petit périodique paraissant chaque mois, avec une ponctualité d'horloge, était fabriqué de façon si « léchée » que l'on pouvait affirmer que ce travail, reprographié en final, semblait être sorti d'une imprimerie. Le journaliste que j'avais été trouvait sa pleine satisfaction au travers d'un obscur petit brûlot, qui ne soulevait peut-être pas des montagnes, mais avait le simple mérite d'exister.

Nous n'avons jamais été inquiétés, comme les plus pessimistes le prédisaient. Nous sommes passés de Pasqua à Debré et de Chevènement à Vaillant, avant de connaître Sarkozy, Villepin, Alliot-Marie, Hortefeux, Guéant, Valls. Le ciel ne nous est pas tombé sur la tête. Nombreux, pourtant, avaient été ceux qui nous avaient mis en garde, avec le conseil de mettre fin à cette entreprise considérée comme « stupidement provocatrice » ou, en tout cas, peu productive. En clair, il ne fallait pas exciter la bête. Nous n'avons jamais reçu de mise en garde de la préfecture de police ni du ministère de l'Intérieur, et pas davantage de la part des syndicats de policiers. Quelques lettres d'injures, c'est vrai, arrivaient à notre boîte postale, mais jamais suivies d'effet. Bien sûr, dès le début, nous nous étions efforcés de mettre en place suffisamment de garde-fous : chaque information se devant d'être scrupuleusement référencée, avec citation du journal où elle avait été glanée. Et puis cette précaution nécessaire : supprimer les noms des policiers auteurs de bavures, pourtant parfois cités dans la presse. Sans trop de risques, nous pouvions donc nous permettre d'épingler ces policiers dont l'uniforme de leurs anciens m'avait fait si peur au temps de mon adolescence.

L'ordre obéit à des règles précises qui ne peuvent que satisfaire ces policiers attachés au pouvoir, quel qu'il soit et plus encore au pouvoir fort. Ce qui est bien naturel. Dans le passé, le mercenaire était un soudard travaillant à la solde d'un pays étranger. De nos jours, le mercenaire constitue le meilleur de l'ordre dans son propre pays. Les citoyens libres étant à ses yeux des suspects potentiels qu'il convient de surveiller en permanence. C'est ce que voulait démontrer le bulletin, mois

après mois. Cette propension des policiers à s'ériger en garants de l'ordre public, mais également de l'ordre moral, nous savions d'expérience ce que cela pouvait signifier. Nous ne pouvions donc que nous féliciter de l'opportunité qui nous était donnée de présenter la police pour ce qu'elle était.

Auparavant, la vue d'un policier ou d'un gendarme nous donnait des boutons, et l'on tournait la tête pour ne pas les voir. Désormais, nous étions le poil à gratter de cette institution de l'ordre public, la mauvaise conscience de ces justiciers que nul ne contrôle véritablement. Pour la première fois de ma vie, au travers des petits éditoriaux de *Que fait la police ?*, j'avais le sentiment que ma plume de journaliste n'était pas inutile. Sans utiliser le langage vociférant, en conservant le calme nécessaire ainsi qu'un vocabulaire relativement correct, il était possible de décrire les forces de l'ordre dans leur réalité la plus sordide. Nous conduisions une activité de francs-tireurs légaux. Ce qui faisait sourire les uns énervait les autres. Il n'en reste pas moins que nous ne sommes jamais arrivés à susciter un véritable mouvement de soutien, mis à part les quelques centaines d'adhérents de l'Observatoire des libertés publiques. Dans le même temps, nos meilleurs amis nous mettaient en garde, s'inquiétaient pour notre sécurité. Comme si nous faisons un travail illégal mettant en cause la sécurité de l'État. Un comble. Dans ce pays où la peur du gendarme a trop souvent servi de régulateur, permettant toutes les autocensures dans le comportement, ce système non écrit n'a jamais véritablement varié. La peur du gendarme, début de la sagesse veule, venant toujours à la rescousse des forces de l'ordre dans toutes leurs dérives. Cela dans le silence d'une population apeurée, mais s'estimant sécurisée. On nous prenait pour des Robins des bois, alors qu'à sa manière *Que fait la police ?* n'était rien d'autre qu'une œuvre de salubrité publique, une intervention citoyenne au sens le plus élevé du terme.

Il fallait bien se garder de suivre le policier sur son terrain et tâcher de rester dignes. Cette ligne de conduite, adoptée par notre bulletin, nous nous y sommes toujours tenus. Même le qualificatif de « flic » n'a jamais été utilisé, alors que le glossaire argotique nous fournit une large palette de sobriquets

vengeurs. Quel intérêt aurions-nous à être vulgaires ? Nous laissons cela aux policiers qui ne connaissent pas d'autre vocabulaire que celui qu'ils empruntent volontiers aux truands qu'ils sont censés pourchasser.

Selon le Petit Robert, la police représente « l'organisation rationnelle de l'ordre public dans un groupe social ». Celui qui a rédigé cette définition possède un sens aigu de la litote, et s'il ne prend pas ses lecteurs pour des jobards, du moins doit-il estimer avoir donné la meilleure représentation possible du rôle des forces de l'ordre. Plus raisonnablement, l'auteur de l'article sur la police, dans ce dictionnaire qui fait autorité, n'oublie pas de rappeler que les bons citoyens font appel à la police, dénoncent à la police ceux qui font désordre dans le paysage, tout en laissant entendre, en demi-teinte, que les opérations policières ne sont jamais opérées par des humanistes, ce qui constitue le moindre des constats. Le Petit Robert laisse également place à la réflexion, quand la notion de régime policier est abordée à l'aide de cette autre définition : « Lorsque la police a une grande importance... » Tout cela étant exprimé dans le style le plus châtié qui soit, comment ne pas adhérer à cette saine philosophie ?

Pour les lecteurs habituels de *Que fait la police ?*, et les plus concernés d'entre eux particulièrement, il n'est nul besoin de se pencher sur un dictionnaire pour connaître les mécanismes de cette armée constituée de 145 000 fonctionnaires, tous motivés par la religion de l'ordre. Tous n'obéissant qu'à des règles internes, tout en créant l'événement pour justifier la nécessité de son existence comme de son importance.

En mai 2006, après le décès de mon camarade Jean-Michel Mension, je me retrouvais bien seul. Nous avons réalisé, ensemble, 122 numéros de *Que fait la police ?* Il se trouve que nos finances étaient en baisse, car nombre de nos correspondants, certainement satisfaits de recevoir chaque mois notre bulletin, n'en négligeaient pas moins de renouveler leur cotisation de membre de l'Observatoire des libertés publiques. Nous avons déjà rassemblé quelque 8 000 informations sur les bavures et les dérives policières, et il

n'était pas question d'en rester là. Pour ne pas disparaître, il me restait une solution : prendre contact avec un hébergeur Internet. Ce devait être le bon choix, et dès le mois de septembre 2006, la greffe allait prendre. En quelques mois, l'audience se mit à grimper à une vitesse que nous n'aurions jamais pu soupçonner à l'époque du bulletin sur papier. Des 300 exemplaires envoyés chaque mois à nos correspondants connus, nous allions passer, en moins de trois ans, à plus de 900 visites par jour. À cette différence près que ces « visiteurs » nous sont pratiquement tous inconnus.

Dans le même temps, paradoxalement, le courrier reçu, qui était important auparavant, allait s'assécher, et les coupures de la presse régionale devenir de plus en plus rares. Ce qui ne faisait que vérifier le déficit d'une certaine forme de militantisme. L'intérêt pour l'information diffusée est toujours aussi évident, mais la volonté de s'investir tend à se raréfier. C'est là un phénomène que connaissent bien des associations. Très souvent d'ailleurs, ce sont les mêmes militants qu'il est possible de retrouver dans les différentes actions remettant en cause aussi bien l'ordre établi que les institutions autoritaires.

C'est ainsi qu'au cours des années passées, malgré quelques tentatives de mises en place d'observatoires locaux des libertés publiques à Lyon, Saint-Étienne, Marseille ou Lille, il ne sera jamais possible de fédérer une volonté large de résister ensemble au poids de l'institution policière. Il n'en reste pas moins que, dès les débuts de l'Observatoire des libertés publiques, de nombreuses demandes nous étaient adressées pour l'organisation ou l'animation de réunions publiques sur le thème invariable des bavures policières. Le plus souvent, c'était à l'occasion de la création d'un comité de soutien à une victime de la violence policière. En ces circonstances, les témoignages étaient nombreux.

Au-delà de cette volonté d'informer, par l'écrit et les réunions publiques, nous avons fini par succomber à la tentation pétitionnaire, et bien nous en avait pris. C'est ainsi qu'en janvier 1999, sous la gauche, nous avons lancé un premier manifeste, sous le titre « La Police hors la loi ». L'intitulé était simple : « En quelques mois, plusieurs jeunes hommes ont été tués par des policiers. La poudre a parlé à

Tarbes, Tourcoing, Toulon, Toulouse, mais le pouvoir ne semble pas s'inquiéter de cette dérive qui confère aux policiers le droit de vie et de mort sur leurs semblables. Aurait-on oublié que la peine de mort a été abolie dans ce pays en 1981 ? »

De janvier à septembre 1999, cette pétition, ayant clairement Jean-Pierre Chevènement et Lionel Jospin comme destinataires, devait recueillir plus d'un millier de signatures à travers la France. Les signataires étant essentiellement des militants associatifs, mais également des syndicalistes et des politiques, des écrivains, dessinateurs, musiciens, comédiens, graphistes, cinéastes, enseignants, travailleurs sociaux et chômeurs.

Forts de ce succès, nous lançons un second manifeste, « Pour la dissolution des BAC », en décembre 1999, toujours sous la gauche, avec la volonté de contester les mauvaises manières des forces de l'ordre, tout aussi offensives sous la gauche que sous la droite dure :

« Les brigades anticriminalité (BAC) représentent un trouble permanent à l'ordre public, dans les quartiers populaires et les banlieues. Par leurs interventions provocatrices violentes et fréquemment racistes, les BAC constituent un ferment de haine et créent régulièrement des situations de conflit. Alors qu'il est surtout question de médiation et de prévention dans le discours du ministre de l'Intérieur, l'intervention des BAC tend à exacerber la haine plutôt qu'à faciliter la paix sociale. C'est pourquoi nous demandons la dissolution de ce corps de police qui n'a pas sa place dans une société démocratique digne de ce nom. »

Là encore les signataires étaient tout aussi nombreux, mais nous avons renoncé à en faire paraître les listes dans *Que fait la police ?*, car la place nous faisait défaut.

Au long des dix-huit années qui se sont écoulées depuis la création de l'Observatoire des libertés publiques, nous pensons avoir fait œuvre de salubrité publique. Nous n'avons peut-être pas fait évoluer une société de plus en plus policière – il faut être lucide –, mais la certitude est forte que notre intervention

n'a pas été inutile. S'il y a un souhait à exprimer, c'est que d'autres prennent la suite...

DANS L'IMPOSSIBILITÉ DE CONCLURE

SOUS LE SIGNE DE LA MATRAQUE

Bientôt le triptyque fondateur de notre République, « Liberté-Égalité-Fraternité », sera remplacé par une autre devise : « Matraque Tonfa-Flash-Ball-pistolet électrique Taser. » Si l'on ajoute à cet arsenal moderne les classiques menottes, la bombinette de gaz lacrymogène, ainsi que les « gestes techniques » enseignés en école de police (clé au bras suivie d'un écrasement de la cage thoracique), il est possible de comprendre à quel point les libertés fondamentales peuvent être menacées. Le sentiment est fort que le policier est constamment sur le sentier de la guerre, et c'est donc à cette fin qu'il est suréquipé. Face à une population supposée hostile, le défenseur de l'ordre public devient peu à peu étranger à son propre pays pour n'être plus qu'un mercenaire indifférent au sort de ceux que sa hiérarchie lui demande de combattre. Comme s'il lui fallait défendre des frontières intérieures.

Moins visibles, au-delà du fichage généralisé, il y a ces milliers de caméras de vidéosurveillance, qui ne cessent de se multiplier. Bientôt, certains trouveront peut-être naturel de doter les forces de l'ordre de véritables armes de guerre. Et pourquoi pas les chars et l'aviation (c'est déjà le cas pour la gendarmerie). Bien sûr, c'est peut-être là une vision excessive, mais comment ne pas être inquiet lorsqu'on constate le poids de plus en plus important des forces de l'ordre dans un pays doté d'une constitution démocratique ? Le plus grave étant encore que l'on habitue le citoyen à cette vision du policier nécessairement armé jusqu'aux dents, qui serait la seule approche pour défendre une démocratie en danger. La liberté de tous serait à ce prix, face à une minorité de mauvais esprits n'ayant jamais compris qu'il n'est pas possible d'être libre sans quelques contraintes.

Dans un pays où la police parle bien plus de ses droits que de ses devoirs, quel espace de liberté peut bien subsister pour les citoyens ? Ces droits revendiqués par les policiers ne peuvent que signifier, parallèlement, le renoncement à la critique quant à la qualité de leurs activités. Lorsque la parole du policier ne peut être réfutée, c'est toute la liberté d'expression qui se trouve mise en cause. Dans le même temps, le système autoritaire ne peut que gagner du terrain. Avec pour corollaire le respect de la morale obligée, ainsi que des institutions antidémocratiques qui ne peuvent que se développer dangereusement. Alors, bien évidemment, il est nécessaire que des témoins ou des observateurs se fassent entendre. C'est le rôle qu'a tenté de jouer, depuis le printemps 1994, l'Observatoire des libertés publiques et son bulletin mensuel *Que fait la police ?* Avons-nous réussi à décrire les aspects malfaisants de la police et à sensibiliser les esprits ? Peut-être pour une minorité. Sans doute pas pour le plus grand nombre. Tristement, la majorité de nos concitoyens reste confortée dans cette certitude que, n'ayant « rien fait de mal », ils n'ont rien à craindre de cette police nécessaire au bon fonctionnement de la société ; qu'elle est même un élément moteur de notre sécurité. Est-ce une raison pour renoncer ? Certainement pas ! En effet, il est nécessaire de veiller constamment à la qualité du fonctionnement des institutions d'une République qui se proclame démocratique.

Aussi longtemps qu'une société d'hommes et de femmes libres ressentira le besoin de s'abriter sous l'aile prétendument protectrice d'un tuteur, il sera nécessaire de rester aux aguets, surtout si cet incitateur à bien se tenir a revêtu l'uniforme du policier.

Décidément, comment pourrais-je aimer la police de mon pays ? Cette France, où je n'ai pas choisi de naître, dont je me sens pourtant l'authentique héritier des luttes passées, a changé de nature. On y parle bien plus de sécurité que de liberté, tandis que les uniformes bleus encombrant de plus en plus les rues des villes où, jadis, se dressaient des barricades destinées à combattre les féodalités. Les esprits libres cèdent peu à peu la place à de possibles supporteurs d'un régime qui n'hésite jamais à se montrer autoritaire. Chacun apprend à se méfier de

l'autre, et le communautarisme est utilisé pour diviser ceux qui devraient lutter pour les mêmes causes. La société démocratique est instrumentalisée pour être conduite à rejeter ces libertés qui constituaient ses règles de vie. Lorsque l'on s'habitue à la police, il est possible d'oublier l'idée même de liberté sous le vain faux-semblant que la sécurité de tous serait assurée.

Une société qui se veut libre peut-elle accepter d'être constamment sous la tutelle d'une armée de civils en uniforme ? À quelles fins surtout ? Comment pourrais-je aimer la police de mon pays alors qu'elle ne fait que reproduire les mêmes mauvaises manières que sa devancière de l'époque de Vichy ? Bien sûr, il convient de le rappeler une fois de plus, les mesures répressives actuelles ne conduisent plus aux mêmes horreurs. C'est encore une chance ! Il n'en reste pas moins que la chasse aux parias, même sous un gouvernement socialiste, constitue toujours la majeure partie de l'activité des défenseurs de l'ordre public. Il peut être pervers de comparer les situations. C'est risquer de ne rien comprendre à ce qu'a pu être la répression raciale, en France, de l'été 1940 à l'été 1944. C'était au service de la Gestapo – comment ne pas le répéter une fois de plus ? C'est également tenter de dédouaner notre police républicaine, en expliquant que ses interventions ne conduisent plus au pire. Dans les années 2010, pour le compte d'un régime démocratique cette fois, nos policiers se contentent de pourchasser des sans-papiers – et leurs enfants – aux fins d'expulsion, et des sans-logis qui font désordre dans le paysage. Il en va souvent de même des chômeurs et des précaires qui ne peuvent se résoudre à accepter le sort qui leur est réservé. À l'horizon de notre démocratie jadis à la pointe du droit d'asile se perpétue une société où la police aura un rôle de plus en plus dominant.



IL NE RESSEMBLE
PAS DU TOUT
À LA PHOTO...

AU
GNOUF!!!



LES SANS PAPIERS
SONT NOS
EMPLOIS



CRS DE
GAUCHE

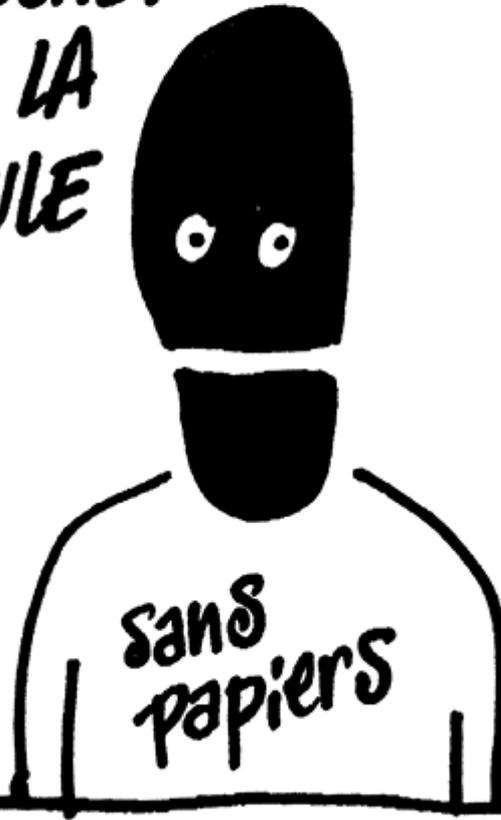




simé



MARRE DE ME FAIRE
MARCHER
SUR LA
GUEULE



TIGRIS







QUELQUES ÉDITORIAUX PARUS DANS *QUE FAIT LA POLICE ?*

Collationner des informations sur les retombées d'un système répressif et les tristes exploits d'un corps de fonctionnaires toujours disponible ne peut suffire si l'on s'en tient au simple constat. Le mercenaire, par nature, ne peut être considéré comme un humaniste, il peut même devenir féroce s'il lui est possible de laisser libre cours à ses bas instincts. Par ailleurs, comme il y a complicité de fait entre l'exécutant et le donneur d'ordre, comment serait-il possible d'exonérer le pouvoir du moment de ces dérives policières qui donnent une image tellement détestable des forces répressives ? Le mot est lâché, le pouvoir est incitateur de cette abominable violence, particulièrement lorsque ceux qui manient la trique se revendiquent d'une institution qui se veut républicaine.

Dans chacune des livraisons de *Que fait la police ?*, 122 numéros sur papier de juin 1994 à mai 2006, puis sur Internet de septembre 2006 à décembre 2012, la volonté était forte, au-delà de l'information brute rassemblée, d'imprimer une ligne antiautoritaire à ces bulletins qui n'ont cessé de paraître avec une ponctualité d'horloge. Les quelque 10 000 « faits divers » relevés durant toutes ces années ne pouvaient qu'être accompagnés du commentaire offensif contenu dans l'éditorial. Il paraissait important, et les faits ne pouvaient que le démontrer : sous la droite comme sous la gauche, la police de la République ne change pas de nature. Un corps répressif ne peut être que ce pourquoi il a été constitué ! Sauf que celui que nous connaissons dans la France dite « des droits de l'homme » estime indispensable de rappeler qu'il concourt « à la garantie des libertés et à la défense des institutions de la République, au maintien de la paix et de l'ordre public... », tel que cela est formulé dans le code de déontologie de la police. Comme s'il était nécessaire de constamment se justifier.

Dans un régime démocratique digne de ce nom, il est indispensable de pouvoir critiquer tous ses rouages, et particulièrement ceux permettant une répression sans contrôle. Il est impossible d'accepter que la police puisse être un État dans l'État. Il ne faut pas que la justice soit au service de la police. Aussi utopique que cela puisse paraître, la police doit se cantonner à sa vocation initiale : la protection des personnes et des biens. C'est ce que nous nous sommes efforcés d'expliquer, de Charles Pasqua à Manuel Valls, pour tenter de faire comprendre à nos lecteurs et à nos correspondants qu'en aucun cas la force ne peut prendre le pas sur le droit. Faute de quoi la société autoritaire est à l'horizon, avec une police hargneuse en embuscade. Il est évident que nous n'en sommes pas encore à l'État policier. C'est heureux. Profitons-en comme de moments rares qu'il convient d'apprécier. Il n'en reste pas moins qu'il serait dommageable pour nos libertés fondamentales de nous en remettre à la police pour tous les instants de notre vie.

Chacun à sa place et les libres citoyens seront bien gardés. Tel a toujours été le sens des petits éditoriaux de *Que fait la police ?*, parmi lesquels il a été difficile de faire une sélection.

QUAND LA PRÉFECTURE DE POLICE S'EXPOSE

Du 3 septembre au 31 octobre 1994, dans une exposition fort instructive, les Parisiens ont pu tout apprendre sur l'histoire de leur police. Sous une vaste tente plantée place Louis-Lépine, entre la préfecture et le Palais de justice, il était possible de découvrir l'évolution des activités de la police, au quotidien, de 1800 (sous Fouché) jusqu'à nos jours (sous Pasqua). Rien n'était laissé au hasard : les services rendus par Police Secours, l'identité judiciaire, la sécurité publique, le laboratoire de toxicologie, etc. Sans oublier un vaste espace consacré à la libération de la capitale, mettant en valeur l'héroïsme de nos gardiens de la paix, du 19 au 25 août 1944. Tout cela était fort instructif. Pourtant, le visiteur qui a connu

la période de l'Occupation a pu constater un oubli de taille. Il n'y avait aucun document, pas la moindre photo sur les années noires, du 14 juin 1940 au 19 août 1944. Il convient donc de tirer une conclusion sans équivoque : ce ne sont pas des fonctionnaires de la police française qui ont servi les nazis tout au long de ces années, mais des mercenaires n'ayant pas laissé de traces dans la mémoire de ceux qui écrivent l'histoire officielle de notre police...

Novembre 1994.

LA RÉALITÉ PEUT DÉPASSER LA FICTION !

Après avoir vu des gendarmes mobiles et des CRS défoncer à la hache les portes de l'église Saint-Bernard, nous savons désormais que, dans un avenir proche, les forces de l'ordre n'hésiteront pas davantage, le cas échéant, à s'attaquer aux portes des locaux syndicaux ou des partis politiques. À ce stade, il ne s'agit que d'échelons à franchir dans l'escalade répressive. Lorsque de telles interventions paraissent naturelles à des hommes chargés d'assurer la sécurité des personnes et des biens – mission de base de la police –, il y a de quoi être inquiet. En effet, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen ne stipule-t-elle pas dans son article 12 : « La garantie des droits de l'homme et du citoyen nécessite une force publique. Cette force est donc instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux à qui elle est confiée... » ? Un autre rappel nous paraît important : l'article 7 du code de déontologie de la police nationale, décrété le 18 mars 1986, est sans équivoque : « Placé au service du public, le fonctionnaire de police se comporte envers celui-ci d'une manière exemplaire. Il a le respect absolu des personnes, quelles que soient leur nationalité ou leur origine, leur condition sociale ou leurs convictions politiques, religieuses ou philosophiques. » Encore une petite, pour la route ? Dans le même code, il est dit, à l'article 10 : « Toute personne appréhendée est placée sous la responsabilité et la protection

de la police, elle ne doit subir, de la part des fonctionnaires de police ou de tiers, aucune violence, ni aucun traitement inhumain ou dégradant. » Hélas, la réalité peut dépasser la fiction...

Octobre 1996.

DÉRAPAGE VERBAL

Le 30 janvier 1997, le ministre de l'Intérieur s'est plu à déclarer que, désormais, il porterait plainte systématiquement contre ceux qui se hasarderont à critiquer la police. Curieux coup de clairon, lancé il est vrai depuis un commissariat de police. Pour Jean-Louis Debré, la police étant infaillible, il ne peut pas être procédé, de temps à autre, à un indispensable état des lieux. Plus grave encore, une telle proclamation risque de donner libre cours aux bas instincts de quelques fonctionnaires rarement habitués à connaître les nuances. Est-ce à dire, également, que les services de l'IGS (Paris) et l'IGPN (province) ne pourraient plus enquêter sur les exploits des policiers ripoux et de leurs collègues coutumiers de la bavure ? Entendons-nous bien : nous sommes toujours un pays démocratique et la critique des institutions n'est pas un crime. Elle est même indispensable. Si l'on veut nous expliquer le contraire, c'est que nous nous dirigeons à marche forcée vers un État totalitaire et, en l'espèce, un État policier. Si c'est le cas, autant dire clairement qu'à l'avenir la bavure policière n'existera plus et que chaque plainte qualifiée pourrait être assimilée à une diffamation !

Mars 1997.

À GAUCHE... JUSQU'À LA DROITE !

La police n'est pas de gauche. C'est bien connu. Même si certains syndicats de « képis » affirment avoir la fibre sociale, nombreux sont ceux qui ne s'en aperçoivent guère. Premier

constat, trois mois après l'accession de la gauche au pouvoir, rien n'a véritablement changé dans le comportement policier et les chroniques contenues dans ce numéro ne peuvent que le démontrer. Il est vrai que le nouveau ministre de l'Intérieur, tout comme sa collègue de la Justice, avait fait rapidement savoir qu'il ne se livrerait pas à la chasse aux sorcières. En clair, qu'il ne mettrait pas au placard les grands cadres de la police qui se sont tant illustrés ces dernières années. Cela ne peut que conforter la hargne ordinaire des simples gardiens de l'ordre public. Certes, nous avons échappé au pire car, sous la houlette de Jean-Louis Debré, la police était devenue un État dans l'État, n'ayant de compte à rendre à personne. Malgré le résultat de l'élection du 1^{er} juin, il reste une force de police toujours pleine de morgue, n'ayant pas connu le moindre changement dans la hiérarchie. À Paris, le préfet de police, Philippe Massoni, bien connu pour son humanisme, est toujours en place. Les mêmes contrôles au faciès se déroulent toujours dans le métro parisien, les atteintes aux droits de l'homme les plus élémentaires se perpétuent. Soyons clairs : les Français ont également voté pour que la police ne soit plus un État dans l'État !

Septembre 1997.

M'SIEUR CHEVÈNEMENT NE SAVAIT PAS...

Jean-Pierre Chevènement n'était pas au courant. Fort heureusement, le Comité européen pour la prévention de la torture (CPT) a rendu public un gros rapport au Conseil de l'Europe, le 13 mai. En résumé : ce n'est pas que la police française soit brutale. Non. Elle est outrageusement brutale. Fréquemment, lors d'une interpellation, nos policiers ne sont pas avares de coups : « Gifles, coups de pied et/ou coups de poing, coups de matraque, menottage serré des mains dans le dos pendant des périodes prolongées. » Une fois le possible « délinquant » maîtrisé, il n'en a pas terminé avec les mauvais traitements. Lors des gardes à vue, poursuit le rapport du CPT,

la répression continue sous d'autres formes : « Détenir des personnes dans des locaux sommairement équipés, sans mettre à leur disposition un matelas et des couvertures, ni même leur assurer la possibilité de s'allonger pour dormir et, de surcroît, les exposer à un éclairage permanent – parfois de forte intensité – n'est pas acceptable. » Un exemple de brutalité ordinaire : après un passage dans les locaux de la 4^e division de la police judiciaire, à Paris, un détenu s'est retrouvé avec « une fracture des deux branches mandibulaires, des ecchymoses dorsales stellaires compatibles avec un coup ou un écrasement par une semelle de soulier... » En conclusion de son rapport, le CPT rappelle que « rien ne saurait justifier que des membres des forces de l'ordre brutalisent une personne, dès lors qu'elle est maîtrisée ». On ne saurait mieux dire...

Juin-juillet 1998.

PEINE DE MORT

Faudra-t-il, bientôt, constituer un comité pour l'abolition de la peine de mort ? En effet, il devient trop fréquent de lire dans la presse qu'un citoyen de ce pays est tombé sous les balles d'un policier ou d'un gendarme – lesquels n'étaient nullement en situation de légitime défense. Certes, il serait faux d'affirmer que les quelque 225 000 membres des forces de l'ordre sont tous animés par cet instinct de mort qui conditionne les mercenaires. Il nous faut pourtant constater que nombre de ces hommes se comportent bien plus en justiciers – ce qui n'est pas leur rôle – qu'en gardiens de l'ordre public chargés de la protection des personnes et des biens. D'où ces dérapages meurtriers qui nourrissent trop souvent la chronique. Pour un oui ou pour un non, sans raison, l'arme sort de son étui, se fait menaçante, et le coup part – accidentellement, nous dit-on. Ce n'est que par hasard, bien sûr, si la balle arrive à la tête ou dans un organe sensible. Jamais dans les jambes. Il serait plus que temps d'en finir avec cette idéologie sécuritaire qui alimente la hargne de trop

nombreux policiers. Il serait temps de rejeter du corps policier les violents et les racistes, comme tous ceux qui ignorent tout des droits de l'homme à la peau colorée. Il serait temps, dans les écoles de police, d'apprendre aux futurs gardiens de la paix comment ne pas se servir de leur arme...

Mars 1999.

UN CLONE À MATRAQUE

Jean-Pierre Chevènement nous a fait un gros caprice et s'en est allé. Son successeur place Beauvau, un certain Daniel Vaillant, lui ressemble comme un frère – côté matraque. Même volonté de renforcement des effectifs policiers, mépris identique envers les immigrés venus du Sud. Il n'y aura donc rien de changé dans le domaine d'un ordre public qui se veut impitoyable. Il est certain que le nouveau ministre de l'Intérieur voudra faire aussi bien, sinon mieux, que son prédécesseur. (Qui ne se souvient de l'intermède Jean-Jack Queyranne, à la fin de l'année 1998 ?) On nous promet donc une police plus proche des citoyens. Qu'elle se contente de passer au large, et tout ira pour le mieux. De même, la police de proximité devrait, nous dit-on, fonctionner à plein régime, mais nous savons d'expérience que ce corps d'élite s'attache bien plus à la répression qu'à la prévention. C'est ainsi que dans chaque ville où un contrat local de sécurité (CLS) a été signé, la pression policière se fait plus vive avec, sous-jacente, la volonté de la performance, de faire du chiffre. La démonstration n'est plus à faire du rôle antisocial d'une police qui n'a que faire de l'apaisement dans les banlieues et moins encore de l'amélioration des relations entre les bons Blancs et les autres. La police d'ordre, tellement vantée par Jean-Pierre Chevènement, léguée en héritage à Daniel Vaillant, n'est bien souvent qu'une police de désordre. Cette cohorte brutale n'attend que le retour de la droite au pouvoir pour mieux affirmer son rôle indispensable dans une démocratie musclée.

Octobre 2000.

LIBERTÉ

Que peut bien signifier ce simple mot pour un corps répressif dont la fonction essentielle consiste à priver ses contemporains des éléments de base de la Déclaration des droits de l'homme ? Les forces de police et de gendarmerie n'ont jamais été aussi nombreuses et choyées, aussi bien payées. Depuis la période de l'occupation nazie, les policiers n'ont jamais eu autant de pouvoir ! Poursuivons : les policiers, dans leur majorité, n'ont jamais été aussi arrogants, aussi racistes, aussi brutaux. Chargé d'assurer l'ordre public, le policier n'a pas à être haineux. Les policiers ne se sont jamais aussi peu inquiétés de la vie de la cité, préférant traquer les jeunes des banlieues, les SDF ou les sans-papiers bien plus que les truands du grand banditisme ou les éventuels terroristes. En quoi des CRS, postés devant les tourniquets du RER parisien, peuvent-ils sécuriser les usagers des transports en commun ? C'est en effet à ce stade que se situe, le plus souvent, la manifestation de cette politique sécuritaire dont on nous explique, à droite comme à gauche, ou à l'extrême droite, qu'elle est réclamée par les citoyens de ce pays. La vue du policier, de plus en plus présent dans tous les actes de notre vie quotidienne, n'est pas de nature à favoriser cette convivialité dont toute société a besoin, particulièrement en période de crise. Bien au contraire. La police se nourrit de la décomposition du corps social, et les inconscients qui se satisfont de cette situation seront peut-être les premiers à pleurer sur la disparition de ce que l'on appelle encore la liberté...

Février 2002.

TROP MALPOLIS POUR ÊTRE HONNÊTES

Monsieur Sarkozy, si vous appreniez la politesse à vos fonctionnaires, la banlieue serait peut-être plus calme. Outre le

tutoiement, quasi habituel, destiné aux « individus » que nous sommes, de plus en plus de policiers s'attribuent le droit d'injurier ceux qu'ils interpellent. Il nous revient de sources multiples, chaque jour plus nombreuses, que le traitement verbal réservé aux immigrés colorés en général, et aux Maghrébins en particulier, atteint désormais un niveau insupportable pour les oreilles d'un citoyen élevé dans les principes de la République des droits de l'homme. Les « sale bougnoule » ou « sale raton » bien connus sont complétés par des mots tendres tels que « déchet » ou bien « ordure ». Les femmes sont également victimes, à l'occasion, d'un vocabulaire dont la galanterie est totalement exclue lorsqu'elles sont l'objet de la fureur des forces de l'ordre. Ainsi, « morue » ou « salope », voire « putain » ou « connasse », ou encore « pétasse », quand ce n'est pas plus suggestif : « Va te faire sauter. » Quant au commun des mortels, même interpellé par erreur, il n'est pas rare qu'il puisse s'entendre qualifier de « fumier » ou de « salaud ». Si l'on se réfère au guide pratique de la déontologie de la police nationale édité en 1999, on y trouve à propos de « l'image de la fonction policière » ce rappel indispensable : « Comment conserver sa dignité aux yeux du public ? En prescrivant les excès de langage, les familiarités, les gestes déplacés. En faisant preuve de retenue dans les actes et propos. » Nous ne trouvons rien d'autre à ajouter à cette leçon de morale.

Novembre 2002.

PLUS ET ÉGAL

Plus de policiers = plus de délits constatés = plus de condamnations = plus de taulards = prisons surpeuplées = plus de gardiens de prison = plus de délinquants potentiels à la sortie des prisons = plus d'insécurité = plus de policiers. C'est la logique infernale dans laquelle nous ont enfermés les gouvernements qui se sont succédé depuis une vingtaine d'années. Il a donc été nécessaire d'admettre la validité d'une autre équation : Pasqua = Debré = Chevènement = Vaillant = Sarkozy, caricature d'un Marcellin mâtiné de Jules Moch,

avec un zeste de Clemenceau en prime. À droite comme à gauche, l'accord était parfait, et la police devenait le pivot obligé de la République des droits de l'homme. Prioritairement, il a été nécessaire d'oublier : cités ghetto = mépris = ségrégation = chômage = levain de révolte. En face : bonne conscience = répression = volonté d'exclusion = marginalisation = racisme et xénophobie = toute confiance en la police = mise en péril des libertés démocratiques = population sous haute surveillance = délation = vent de suspicion = disparition de la convivialité = régime autoritaire = crainte de la révolte = plus de policiers = plus de droits à la police = tout le pouvoir à la police = la sécurité est une valeur de gauche (*dixit* Jospin) = Chirac à plus de 82 % = de plus en plus de Sarkozy.

Avril 2003.

TROUBLE DU COMPORTEMENT

Ces derniers mois, Nicolas Sarkozy s'est lourdement inquiété du comportement mental des enfants, dès l'âge de 3 ans. Grave problème, s'il en est. Qu'il nous soit permis de faire un utile retour sur le passé. S'il était possible de consulter le carnet de santé du petit Nicolas et de noter la fréquence de ses crises de nerfs, cela ne manquerait pas d'intérêt. De la même façon, il serait curieux de savoir comment il trépignait lorsque ses parents refusaient de céder à ses caprices. À l'âge de 20 ans, jeune affilié au parti gaulliste, secouant son abondante chevelure, il tapait déjà du poing sur la table pour affirmer son ambition naissante et sa volonté de faire sa place dans la jungle politique. Celui qui s'est risqué à traiter les jeunes des cités de « racailles », tout en évoquant ces quartiers qu'il fallait passer au « Kärcher », régurgite sans doute ses rages d'enfant gâté. L'ennui, c'est qu'au lieu de terroriser ses proches, comme jadis, l'actuel ministre de l'Intérieur déchaîne ses colères contre des pans entiers d'une population qu'il ne cesse de fragiliser. Si l'on s'était intéressé plus tôt à la nature des colères froides du petit Sarkozy – vers 1957 –, peut-être ne serait-il pas devenu le vibrion incontrôlable que l'on connaît

en 2006. Si l'on avait alors calmé ses cauchemars de bambin avec quelques cuillers de Phénergan, ce fils d'immigré hongrois, devenu français à l'excès, n'éructerait peut-être pas constamment sa haine contre ceux qui n'ont pas eu le loisir de s'intégrer, comme lui, au point d'ambitionner la magistrature suprême.

Juillet 2006.

RÉPUBLIQUE GORILLE

Cet homme est dangereux. Il n'est peut-être plus ministre de l'Intérieur, mais la police est tout entière à sa dévotion. Nul ne sait encore quelle sera l'issue de l'élection présidentielle, mais les forces de l'ordre ont acquis un tel pouvoir durant les cinq années écoulées qu'il y a tout à craindre de leur part, quel que soit le verdict rendu par les urnes. Si la droite gagne cette élection – et les législatives qui suivront –, nous ne serons pas loin de ce régime fort, tellement paré aux couleurs d'une fausse démocratie que la tentation fasciste devient inutile. Si la gauche l'emporte, elle sera, à n'en pas douter, sous la haute surveillance d'une police n'ayant pas renoncé à ce rôle de tuteur de la société qui lui a été dévolu ces dernières années.

Cet homme est dangereux. En effet, il s'est évertué à brouiller à ce point les cartes du jeu qu'il peut apparaître comme le sauveur suprême pour un électorat déboussolé qui, à l'instar de Gribouille, est prêt à se jeter à l'eau pour ne pas se mouiller. Les chiens couchants ont toujours besoin d'un maître – sauf à se sentir orphelins. Les hommes qui s'estiment investis d'un destin hors norme le savent bien et tentent toujours de se faire ondoyer par le plus grand nombre, expliquant ensuite que le suffrage universel a tranché.

Cet homme est dangereux. Il ne cherche même pas à masquer son rejet des libertés fondamentales. Cet homme est dangereux, mais ses sbires et les laquais ralliés le sont plus encore. La certitude qui habite ces gens-là de devenir les propriétaires naturels du pays constitue une menace. Il n'empêche, le pouvoir qu'ils estiment à leur portée ne les prive

pas d'éprouver de la méfiance envers une population insuffisamment soumise à leur gré.

Cet homme est dangereux. Sous son sourire carnassier, quand il ne présente pas un regard mauvais, se profile la promesse d'un châtement collectif pour ceux qui se hasarderont à ne pas marcher droit. Déjà, des policiers se hasardent à susurrer, comme une menace : « Tu verras, quand il sera président ! »

Mars 2007.

DÉLINQUANCE

Dans le regard du policier, formaté par Nicolas Sarkozy, le citoyen ordinaire n'est rien d'autre qu'un délinquant potentiel. Au XIX^e siècle, on évoquait les classes dangereuses pour les quartiers bourgeois alors que, de nos jours, il est surtout question de fauteurs de troubles dans leurs propres cités. La liste peut être longue de ces faits jugés délictueux par nos gardiens de l'ordre public. En fait, il est surtout prioritaire de « faire du chiffre » en traquant ces jeunes des banlieues que Jean-Pierre Chevènement considérait comme des « sauvageons », lesquels sont devenus des « racailles » pour l'actuel président de la République. Comme la politique du résultat prime sur la volonté de prévention, nos policiers s'attachent aux délits les plus simples, les plus productifs également pour leur carnet de chasse. Dans les cités, le gibier est à portée de main, sans longues enquêtes à résoudre – sans véritable procédure même. Pour ces délits mineurs, c'est la parole du policier qui prime puisque le fonctionnaire d'autorité est assermenté. Ce qui lui permet de mentir, par esprit de corps, pour soutenir un collègue auteur d'une dérive. En face, le gamin de banlieue ne peut qu'être terrorisé car il n'a pas de défense. Avec de tels « clients », le policier est à son affaire. D'une part, il peut respecter les quotas d'interpellations qui lui sont imposés par sa hiérarchie, d'autre part il lui est possible de remplir son escarcelle en faisant condamner ses victimes

pour outrage ou même pour rébellion. Si la morale n'y trouve que rarement son compte, force reste à la loi !

Septembre 2008.

LES MERCENAIRES DE L'ORDRE

En chaque policier que nous croisons dans la rue ou les transports en commun, y aurait-il un petit Sarkozy par délégation ? Poser la question est déjà un début de réponse ! Même volonté de nuisance envers les immigrés « visibles » et les contestataires par trop remuants qu'il convient de ramener à la raison, avec des arguments plus ou moins violents. Même mépris vis-à-vis de la misère. Même volonté d'encadrer la société avec le développement du contrôle social. En chaque policier posté dans une gare ou sur le lieu d'une manifestation, il est possible de trouver le défenseur d'un ordre nullement menacé. À son niveau, le policier veut se persuader qu'il est l'authentique bras armé du président de la République et, par délégation, du ministre de l'Intérieur, du préfet de police, ainsi que de son supérieur hiérarchique direct. D'où cette certitude, affirmée dans le ton, les ordres aboyés, l'arrogance affichée envers le citoyen sans problème qui ne comprend pas ce qui lui arrive. Au service d'un pouvoir fort, les policiers ont tendance à devenir un corps étranger au pays. Ils se veulent, de fait, chacun à leur niveau, les tuteurs de notre société, et même nos maîtres à penser. Ce qui les rend indifférents, insensibles même aux problèmes sociaux et économiques de leurs concitoyens. Au nom de la religion de l'ordre, dont ils se veulent les grands prêtres, les policiers de ce pays, par leur comportement, donnent le sentiment que la défense des libertés démocratiques est devenue le dernier de leurs soucis.

Mars 2009.

LE PIRE EST TOUJOURS POSSIBLE

Lorsque la crainte de l'uniforme tient lieu de morale civique, les libertés fondamentales sont en grand danger. Lorsque la vue des policiers ou des gendarmes suffit pour calmer les ardeurs contestataires d'une population jusqu'alors peu encline à tout accepter, il convient de s'inquiéter de l'avenir des institutions démocratiques. Lorsque les plus déterminés se voient contraints de marcher droit, cela porte un nom : contrôle social ! Lorsque l'on commence à se méfier, entre collègues de travail, pour savoir lequel risque de passer au tourniquet du licenciement, la solidarité n'est plus qu'un vague souvenir. Lorsque l'on soupçonne son voisin de palier de manger le pain de la police, il est certain que la suspicion s'est installée en lieu et place de l'amitié ou de la simple courtoisie. Sommes-nous déjà arrivés à ce niveau de décadence ? Est-il possible d'avoir oublié à ce point les leçons d'un sinistre passé ? En un temps où les forces de l'ordre disposent de plus en plus de pouvoir, il serait utile de rappeler ce que pouvait représenter la police triomphante à une époque où il n'était pas question de répliquer à ses ordres. Sauf à risquer un voyage vers des lieux d'où l'on n'était pas certain de revenir. Bien sûr, il s'agit là d'un passé heureusement révolu, mais les mauvaises manières policières envers les parias n'ont pas varié. Allez donc demander à une famille, placée en centre de rétention administrative avant son expulsion, si elle est satisfaite de son sort, même si la porte de sortie ne conduit plus à Auschwitz...

Octobre 2009.

SOMMES-NOUS TOUS DES « INDIVIDUS » ?

Le jargon policier ne souffre pas de fioritures inutiles. Pour les gardiens de l'ordre public, nous serions tous des « individus ». Il est vrai que cela correspond à une solide tradition dans les rangs des forces de l'ordre. En juin 1848, lorsque les gardes mobiles étaient lancés contre les ouvriers parisiens en lutte pour leur survie économique, leur hiérarchie

les envoyait combattre les « Bédouins ». Ce qui ne faisait qu'évoquer la récente conquête de l'Algérie et les résistances rencontrées dans ce pays en voie de colonisation. Bien évidemment, nos policiers de 2010 ne se risqueraient pas à traiter de « bougnoules » ces Français qu'ils ont à l'œil, car la confusion des genres ferait désordre en un temps où l'Identité nationale est à l'ordre du jour. Plus simplement, pour nos policiers, qui se prétendent républicains, la personne humaine n'existe pas plus que cet humanisme qui devrait être de rigueur au sein des forces de l'ordre. C'est ainsi que toute personne interpellée ou simplement désignée est immédiatement ravalée au rang « d'individu ». Il y a là une volonté évidente de considérer chaque citoyen comme un possible suspect. La constitution de très nombreux fichiers de police va d'ailleurs dans ce sens. De plus, cette mauvaise manière langagière fait tristement école puisque dans la presse, écrite ou audiovisuelle, les journalistes ne font que reprendre, presque mot à mot, la formulation des communiqués émanant des autorités policières, en qualifiant, sans la moindre difficulté, « d'individus » les victimes de la vindicte policière.

Livrons-nous à un peu de sémantique populaire. L'individu peut être, au choix : un triste sire, un joli coco, un pauvre hère, un vilain merle, une mauvaise tête, un bougre ou une tête brûlée. Pour le policier de 2010, « l'individu » n'est plus une personne mais, plus certainement, un énergomène, un zèbre, un voyou peut-être dangereux. En tout cas, quelqu'un de louche. À la limite, le policier plus mesuré parlera d'un quidam, car il n'ose même plus utiliser le mot pékin. Avec une logique glaciale, *Le Petit Robert* nous explique que l'individu est « l'élément d'une population, en statistique » ou, plus tristement, le « terme inférieur d'une série qui ne dédaigne plus de concept général et ne comporte plus de division logique ». Faudrait-il estimer qu'en école de police nos futurs anges gardiens se penchent longuement sur ce dictionnaire ? Ce qui est sûr, c'est que certains policiers feraient bien d'acquérir un manuel du savoir-vivre...

Février 2010.

C'ÉTAIT IL Y A SOIXANTE-DIX ANS

Dans notre France des droits de l'homme, on apprécie les dates anniversaires, mais certaines d'entre elles sont curieusement négligées. Alors, n'oublions pas que les 14 mai, 20 et 21 août 1941, il y a soixante-dix ans, la police parisienne procédait à l'arrestation de près de 10 000 Juifs dans la capitale. Sans trop d'états d'âme il est vrai. Dès le 20 août de cette même année, policiers et gendarmes français veillaient également au bon fonctionnement du camp de Drancy, où leurs proies récentes venaient d'être enfermées. Il fallait bien protéger l'ordre nouveau. C'était en un temps où l'Allemagne nazie triomphante occupait presque toute l'Europe continentale, à l'exception de l'Italie et de l'Espagne, où des régimes fascistes étaient en place. Nos policiers arboraient fièrement la francisque de Pétain sur leur vareuse et ne se posaient guère de questions sur le bien-fondé de leur activité répressive, tout comme ils ne s'inquiétaient pas du devenir de leurs victimes. Au mieux, les défenseurs de l'ordre public se contentaient d'obéir aux ordres scélérats. Au pire, ils participaient tranquillement à une action d'épuration ethnique couverte par le pouvoir de Vichy et le Commissariat aux questions juives. Il suffisait d'exécuter la consigne puisque c'était dans l'air du temps. La France avait perdu la guerre, et il fallait bien payer les pots cassés en marginalisant ceux qui étaient présentés comme les responsables de la défaite. Cela ne pouvait qu'aller de soi, car les étrangers ont toujours été source de désordre. Nos policiers de cette époque en étaient bien convaincus. Parmi les interrogations légitimes sur la capacité de nos policiers à réprimer sans vergogne, il y a cette quasi-certitude qu'ils ont oublié les dérives de leurs anciens. Au-delà même de leur comportement criminel du 17 octobre 1961, avec des Algériens pour victimes, qui pourrait affirmer que nos policiers de 2011 refuseraient des opérations comparables à celles confiées par la Gestapo, de l'été 1940 à l'été 1944 ? Ceux qui, à cette époque noire de notre histoire, se sont rendus coupables d'authentiques crimes contre l'humanité n'ont jamais été jugés globalement pour leur zèle à obéir aux ordres les plus ignominieux. Bien évidemment, il ne peut être

question de se livrer à quelque amalgame que ce soit car 2011 n'est pas 1942. Il faut pourtant bien constater que nos actuels policiers ou gendarmes ne rechignent jamais à arrêter des familles sans papiers, lesquelles se retrouvent dans l'un de ces centres de rétention administrative, antichambres d'une expulsion rapide. À notre connaissance, il n'y a pas de démissions au sein des forces de l'ordre pour réprover cette pratique. Par ailleurs, les syndicats de policiers (y compris ceux qui se prétendent de gauche) n'ont jamais réagi pour dénoncer les missions confiées à leurs adhérents. Il convient quand même de rappeler que si nous étions sous la botte nazie en 1941, nous sommes censés vivre en démocratie en 2011. Par ailleurs, il n'en reste pas moins que nos policiers de 2011 ne sont plus les rustres de 1941, tout juste titulaires du certificat d'études, alors que la plupart de nos gardiens actuels de l'ordre public sont bacheliers – ce qui ne les empêche nullement de se comporter avec une certaine inhumanité. Alors, s'il n'est pas possible de comparer 1941 et 2011, comment ne pas s'interroger sur cette disposition répressive d'hommes (et de femmes) qui ne rechignent jamais à réprimer, n'hésitant jamais à ajouter la punition à la sanction – avec le regard mauvais qui s'impose.

Juin 2011.

BONNE ANNÉE, BONNE SÉCURITÉ !

2012 sera-t-elle une bonne année ? Cela ne dépendra pas forcément de la qualité de la campagne de l'élection présidentielle, qui bat désormais son plein. Une certitude, la démagogie ambiante concernant l'insécurité ne pouvait être absente du débat. Ce n'est pas nouveau. Déjà en 2002, comme en 2007, les bons apôtres du tout-sécuritaire agitaient le chiffon rouge d'une dérive risquant de plonger le pays dans l'anarchie. Rappelons-nous l'affaire « Papy Voise », à Orléans, en avril 2002, qui devait permettre au Front national d'être présent au deuxième tour de la présidentielle, provoquant la réélection de Jacques Chirac et, par contrecoup, l'arrivée de Nicolas Sarkozy au ministère de l'Intérieur. Nous connaissons

la suite ! Tout au long de la campagne présidentielle de 2007, c'était à qui promettait d'être le plus répressif. À ce jeu, Nicolas Sarkozy et ses plus chauds partisans ne pouvaient que remporter la partie. En cette année 2012 qui commence, au moins pensions-nous que la leçon avait été retenue. Il fallait espérer que la gauche convenable, qui aspire à gouverner le pays de la liberté, allait enfin changer de cap et placer les problèmes sociaux et économiques au premier plan de ses préoccupations. Las ! Une fois de plus, les socialistes veulent nous convaincre que la sécurité est une « valeur de gauche », comme tentait de nous l'expliquer Lionel Jospin en 2002. Est-ce que, dans les prochaines semaines, ses successeurs finiront par comprendre que c'est bien plus la lutte contre le chômage qui peut participer efficacement à la lutte contre l'insécurité, tout comme la fin de la guérilla conduite contre les jeunes des cités poussés vers les mauvaises filières d'éducation ? Dans l'attente de l'élection présidentielle, la valse des affaires « ripounesques » se poursuit. On ne compte plus les hauts fonctionnaires de la police mis en examen – sans que certains d'entre eux quittent le service. Un comble ! Pourtant, cela ne crée pas trop de vagues, car tout a été fait pour nous expliquer qu'il n'y a pas plus de ripoux dans la police nationale que d'individus malfaisants dans la moyenne de la population. Ce constat une fois admis, nous devrions être bien conscients du fait que notre police n'est pas pire qu'une autre. On voudrait même nous convaincre que les « grands flics » qui veillent sur notre sécurité manquent parfois de jugement, au point qu'ils ne se rendent même pas compte qu'il leur arrive de franchir la ligne jaune séparant les hommes d'ordre des voyous. Au-delà, ces braves défenseurs de l'ordre public connaissent parfaitement leur devoir. C'est ainsi que plus ils montent en grade, plus ils savent ce qui peut différencier la gauche de la droite. D'où cette sollicitude des princes qui nous gouvernent pour la tribu bleu marine de haut vol.

Janvier 2012.

DE LA SINISTRE RÉALITÉ AU RÊVE

Tout un pan de l'État policier, qui se mettait en place depuis le printemps 2002, est en passe de s'effondrer. La France était entre les mains d'une droite ultrasécuritaire, avec à sa tête Nicolas Sarkozy, qui menaçait gravement les libertés fondamentales du pays des droits de l'homme. Bientôt, nous serons peut-être débarrassés des hommes de main de l'ex-président : les Guéant, Hortefeux, Ciotti. Ces excellents citoyens, qui étaient décidés à mettre le pays en coupe réglée, vont sans doute gagner leur droit à une retraite anticipée mal gagnée. Il y avait volonté de transformer chaque Français en flic d'un autre. La tentative perverse de l'instauration de l'institution des « voisins vigilants » en est la meilleure preuve. Il n'en reste pas moins que chaque instant de notre vie est déjà sous haute surveillance avec les dizaines de fichiers policiers en place, tandis que des dizaines de milliers de caméras de vidéosurveillance ont pour vocation de capter tous les instants de notre vie. C'en serait terminé de ces déplacements présidentiels avec des centaines de policiers en protection et des badauds refoulés loin de la vue du « chef ». Terminé les « casse-toi pov'con ! », la racaille mise au ban du pays et le Kärcher brandi contre quiconque oserait manifester sa volonté d'en finir avec ce système conçu par des nantis pour des nantis. Terminé la présence de ces nombreux fourgons de CRS à la moindre délégation syndicale devant un ministère. Terminé cette arrogance policière en toute occasion face aux citoyens, en espérant que ces hommes d'ordre (de désordre à l'occasion) cessent de se considérer comme la colonne vertébrale du pays. Terminé cet œil suspicieux du policier, triant le bon grain de l'ivraie, c'est-à-dire s'appêtant à opérer des contrôles d'identité sans motif sur des passants colorés plutôt que sur des bons Blancs. Bien sûr, le policier lambda n'est pas plus xénophobe que raciste, mais il ne faut pas oublier les habitudes malsaines, tenaces, dont il lui est difficile de se débarrasser. Risquons néanmoins quelques gros bémols. Sans cacher notre satisfaction possible, n'oublions pas que le Parti socialiste a déjà été en capacité de propulser au ministère de l'Intérieur un « sauvageon » comme Jean-Pierre Chevènement, qu'il y a toujours en son sein quelques hommes d'ordre à la nuque raide...

Juin 2012.

-
- 1** *Le Livre noir des journées de mai et Ils accusent*. Unef-Snesup, Seuil « Combat », 1968.
- 2** *Les Dossiers noirs de la police française*, Seuil « Combat », 1971. *Le Guide du militant*, Seuil « Combat », 1971, et *Le Guide du citoyen face à la police*, Seuil « Histoire immédiate », 1980.
- 3** In *Les Polices de la nouvelle société*, René Backmann et Claude Angeli, Petite collection Maspero, 1971.
- 4** *La Police*, Louis Casamayor, Gallimard, 1973, p. 68.
- 5** *Des flics pour faire quoi ?*, Claude Picant, Éditions sociales, 1979.
- 6** *Ibid.*, p. 189.
- 7** *P... comme police*, Alain Hamon et Jean-Charles Marchand, Alain Moreau, 1983.
- 8** *Ibid.*, p. 222.
- 9** *Ibid.*
- 10** *Le Monde*, 23 janvier 1980.
- 11** *Ibid.*
- 12** *Le Monde*, 14 juin 1986.

Maurice RAJSFUS
JE N' AIME PAS LA POLICE DE MON PAYS

Édition préparée
par Charlotte DUGRAND,
Magali BANCELIN,
Bruno BARTKOWIAK
et Nicolas NORRITO

Éditions Libertalia
12, rue Marcelin-Berthelot
93100 Montreuil
www.editionslibertalia.com
Indicatif éditeur : 978-2-9528292

Diffusion-distribution :
Harmonia Mundi

ISBN numérique :
9782377291601